

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

Bureau

Président : M. Nicolas Clémence
Vice-président : M. Jean Fontaine
Secrétaire : M. Thierry Dérobert
Membres : M. Michele Colleoni, M. Alain Mathieu

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, M. Laurent Brun, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, Mme Martine Degli Agosti, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, M. Jean Fontaine, M. Thierry Francioli, Mme Corinne Gachet Creffield, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Benoît Kauffmann, M. Aristos Marcou, M. Alain Mathieu, M. Eric Maugué, M. Julien Nurock, M. Yves Page, M. Kevin Reichenbach, Mme Céline Rosselet, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, M. Muharrem Temel,

Excusés :

M. Simon Antich, Mme Bénédicte Marmy, Mme Isabelle Marmy, Mme Olga Villarrubia, M. Thomas Vogel

Assistent à la séance :

M. Stéphane Lorenzini, Maire
M. Damien Bonfanti, M. Frédéric Renevey
Conseillers administratifs
Mme Odile De Garrini, Secrétaire générale
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif

206-20.01
Entrée en matière
Fr. 770'000.--

Agrandissement de l'école du Bachet – Crédit d'étude

p. 1716

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

7) Motions – Résolutions

Résolution des groupes PLR et PDC « Sécurité des cyclistes sur la route du Grand-Lancy »
(R006-2020) **p. 1717**

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

8) Commission de l'administration et des affaires économiques, séances des 7 octobre et 16 décembre 2019, rapporteurs Mme Olga VILLARRUBIA et Mme Céline ROSSELET

- | | | | |
|----|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | 190-19.09
Arrêté | Ajustement des indemnités du Conseil administratif dès le 1 ^{er} janvier 2020 | <u>p. 1720</u> |
| b) | Vote | Motion « Pour une égalité de fait à Lancy » | <u>p. 1722</u> |
| c) | Vote | Résolution « Pour une égalité à Lancy » | <u>p. 1722</u> |

9) Commission de l'administration et des affaires économiques, séance du 16 décembre 2019, rapporteur Mme Céline ROSSELET

194-19.10 Arrêté	Modification des articles 35, 39 et 56 du statut du personnel	<u>p. 1727</u>
---------------------	---------------------------------------------------------------	-----------------------

10) Commission des travaux et constructions, séance du 6 janvier 2020, rapporteur M. Jean FONTAINE Commission des finances et du logement, séance du 20 janvier 2020, rapporteur M. Thierno BARRY

205-19.12 Arrêté Fr. 15'700'000.--	Construction d'un bâtiment locatif et d'une crèche – Périmètre chemins du bac, Maisonnets et avenue Louis-Bertrand – Crédit de construction	<u>p. 1729</u>
------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------

11) Commission sociale, séance du 9 janvier 2020, rapporteur Mme Nancy RUERAT

204-19.12 Arrêté Fr. 280'000.--	Subvention d'investissement concernant l'aménagement de la crèche de Pont-Rouge	<u>p. 1734</u>
---------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	-----------------------

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

12) Commission sociale, séance du 10 décembre 2019, rapporteur M. Thierno BARRY

- | | | |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | Présentation de M. Dylan TAHER, jeune réalisateur du quartier des Palettes | <u>p. 1736</u> |
| b) | Rapport du représentant du Conseil municipal pour la maison de quartier Sous l'Etoile | <u>p. 1736</u> |
| c) | Divers | |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

- 13) Commission du développement durable, séance du 11 décembre 2019, rapporteur Mme Olga VILLARRUBIA
- a) Plan directeur communal des chemins pour piétons – Etat d’avancement **p. 1737**
 - b) Lieux de travail partagés sur le Grand Genève – Résultats de l’étude **p. 1738**
- 14) Commission de l’aménagement du territoire, séance du 8 janvier 2020, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- Divers
- 15) Commission sociale, séance du 9 janvier 2020, rapporteur Mme Nancy RUERAT
- Présentation des locaux en gestion accompagnée **p. 1739**
- 16) Commission de la culture, séance du 13 janvier 2020, rapporteur Mme Monica DE VECCHI
- a) Présentation de la programmation pour la Villa Bernasconi – 2020 début 2021 **p. 1740**
 - b) Fonds d’art visuel – présentation du Fonds et du projet de fresque à Pont-Rouge **p. 1740**
 - c) Projet de médiathèque à Lancy – Etat de la situation **p. 1741**
 - d) Divers
- 17) Commission des sports, séance du 14 janvier 2020, rapporteur M. Yannick HANIFI
- a) Election du-de la Président-e **p. 1741**
 - b) Audition du Lancy Football club **p. 1741**

POINTS FINAUX

- 18) Propositions individuelles et questions **p. 1742**
- 19) Prestation de serment de M. Alban KOUANGO (PLR), en remplacement de M. Aristos MARCOU, démissionnaire **p. 1745**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Clémence : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, j’ouvre cette séance du 30 janvier 2020 du Conseil municipal de la Ville de Lancy. Je salue la présence de Monsieur le Maire, Stéphane Lorenzini, de Messieurs les Conseillers administratifs, Frédéric Renevey et Damien Bonfanti, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs de service, employé-e-s de l’administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants des médias et Mesdames et Messieurs du public.

Je dois excuser M. Antich, Mme Bénédicte Marmy, Mme Isabelle Marmy, Mme Villarrubia, et M. Vogel, nous sommes donc 32 présents.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Gachet Creffield : nous souhaiterions déposer un projet de résolution concernant la sécurité des cyclistes sur la route du Grand-Lancy. Vous l'avez trouvée sur vos places et nous vous proposons de l'inclure après les projets de délibération au point 7) si vous êtes d'accord.

Mme Degli Agosti : en l'absence de Olga Villarrubia, je lirai son rapport du point 12) et M. Temel le point 7).

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Clémence : j'aimerais tout d'abord féliciter notre Maire, M. Lorenzini, qui fête aujourd'hui son anniversaire. Je vous propose de l'applaudir.

L'assemblée applaudit.

M. Clémence : je vous annonce également que quelques photos seront prises par Le Lancéen. Si cela appelle des remarques, je vous propose de le faire maintenant. Ce n'est pas le cas.

Le Bureau a reçu un courrier de M. Aristos Marcou annonçant sa démission. Ce courrier sera lu à la fin de la séance.

Le Bureau a reçu un courrier signé par les co-directions des EVE du Plateau et de Clair-Matin.

Mme Sonmez : le groupe socialiste aimerait que vous lisiez la lettre que vous avez reçue.

M. Clémence : il y a une demande de lecture de cette lettre. Il nous faut un quart du Municipal pour obtenir cette lecture, est-ce que vous êtes suivie ? C'est le cas.

M. Dérobert :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020Courrier de l'EVE du Plateau et de Clair-Matin du 9 janvier 2020

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous nous permettons de vous écrire en réaction à la décision prise par le Conseil municipal du 16 mai 2019. Par la présente, nous souhaitons vous notifier notre étonnement face aux arguments que vous avez avancés et qui, à notre sens, vont à l'encontre des besoins du terrain qui ont été identifiés au sein de notre secteur d'activité.

Vous avez pris la décision de ne pas créer de poste de coordinateur pour la petite enfance en vous appuyant sur divers éléments qui s'opposent à notre réalité. Même s'il doit s'agir d'une décision de type politique, elle nous semble refléter une certaine méconnaissance de ce qui se vit au quotidien. Force est de constater que le contexte petite enfance actuel manque incontestablement d'un poste particulièrement dédié. Cet interlocuteur spécifiquement attiré à la petite enfance, que nous appelons de nos vœux, aurait pour mission de servir de courroie de transmission entre le terrain et la magistrature. Les compétences de ce professionnel pourraient apporter le recul nécessaire pour analyser et gérer, en collaboration avec les différents partenaires, les situations complexes qui impliquent très fréquemment l'ensemble des acteurs de la petite enfance.

La mission de ce poste ne vise en aucun cas à remplacer celle des comités qui fonctionnent actuellement grâce à l'implication de personnes, volontaires, certes, mais bénévoles. Elle ne vise pas non plus à remplacer celle du chef du service des affaires sociales de la Ville, dont il pourrait devenir l'interlocuteur privilégié. Nous verrions en son rôle la possibilité, entre autres, d'harmoniser et de développer la collaboration entre les institutions ; facteur qui nous semble incontournable pour assurer une meilleure efficacité et faire en sorte que l'équité soit maintenue pour les familles lancéennes.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que le budget ainsi que les nouveaux habitants de Lancy vont croître de manière exponentielle. Cela implique une réponse adéquate aux besoins de la population, engendrant indéniablement un certain nombre d'actions touchant spécifiquement à notre domaine d'activité, notamment la création de nouvelles institutions, la réorganisation des différents types de structures (AFJ, jardins d'enfants, crèches, accueil parent-enfant), l'harmonisation des modèles de gestion ainsi que la gestion de la liste d'attente (critères multifactoriels, attribution des places, etc.).

Le caractère idoine de ces réponses ne peut, à notre avis, reposer sur les épaules de la seule personne actuellement responsable du service des affaires sociales. Les charges relatives à la petite enfance, qui se développe et se complexifie, devraient être relayées à un poste qui se dédie exclusivement à son domaine et dont la fonction serait de mettre sur pied et porter les projets avec une vision globale sur la commune. Cette démarche ne viserait qu'à soulager le service et le rendre plus efficace avec une réelle vision d'avenir.

En effet, la construction et ouverture de 3 nouvelles institutions en plus des 4 crèches existantes, les 5 garderies du groupement, ainsi que la complexité de 2 structures pour l'Accueil familial de jour sur une même commune, nous semble être une donnée incontournable à prendre en compte pour développer une vision sociale pertinente.

Nous espérons que ce courrier aura fait davantage de lumière sur nos besoins, nos attentes et la vision que nous avons pour l'amélioration des conditions d'accueil de la petite enfance, actuelles et dans un proche avenir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Restant bien entendu à votre disposition en cas de besoin pour une meilleure compréhension de ces éléments, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

*Xavier Chaix Ana Correia Pinheiro Sylvie Jordan Oliveira
Ariane Meunier Sylvie Zen Ruffinen*

M. Clémence : le Bureau a reçu également une lettre de l'association ALMA dont il a décidé d'en donner lecture.

M. Dérobert :

Courrier de l'Association ALMA du 10 janvier 2020

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous faisons suite à votre courrier du 20 décembre 2019 qui a retenu toute notre attention.

Selon ce courrier, le Conseil municipal de Lancy aurait tout mis en œuvre pour respecter les termes de l'initiative populaire « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy ».

En fait, la solution que vous proposez dans votre courrier ne respecte pas l'initiative sur trois points :

- 1. Une bande cyclable serait prévue pour chaque sens, et non pas une piste cyclable telle que préconisé par l'initiative.*
- 2. Les parkings supprimés en surface seraient remplacés par 40 places de parking en surface, et non pas compensés en sous-sol dans le quartier des Semailles – comme le préconise l'initiative. Nous vous rappelons que 141 places de parking (hormis celles devant les commerces) seront supprimées et donc à remplacer en sous-sol à proximité immédiate du chemin des Palettes.*
- 3. Des arbres seraient abattus pour des raisons de construction de places de parking en surface, ce qui est aussi contraire à l'initiative.*

La solution des bandes cyclables que vous préconisez ne permet pas d'assurer la sécurité des usagers de la mobilité douce dans le quartier. En effet, lorsque le chemin des Palettes sera congestionné lors des heures de pointe, les cyclistes et autres trottinettes seront pris « en sandwich » entre les véhicules stationnés (et donc les ouvertures intempestives de portières) et les véhicules bloqués dans la circulation. En clair, pour assurer leur sécurité, ces cyclistes devront emprunter le trottoir et mettre en danger les piétons. Par conséquent, la solution des bandes cyclables que vous préconisez n'est pas acceptable pour des raisons évidentes de sécurité.

Comme le quartier des Palettes est un quartier très dense, très fréquenté et dont les déplacements se font beaucoup en mobilité douce, il nécessite des mesures adaptées à sa configuration et aux besoins de sa population. Nous demandons donc au Conseil municipal qu'il mette tout en œuvre pour améliorer la sécurité des usagers et la qualité de vie de ce quartier.

Nous vous rappelons que cette initiative a été signée par plus de 2500 électeurs lancéens et validée par votre Conseil municipal lors de sa séance du 25 octobre 2015. Nous devons donc informer les électeurs des choix pris actuellement par votre Conseil, choix qui sont hélas contraires à ceux pour lesquels vous vous êtes engagés à la validation de l'initiative populaire. Cette situation est regrettable en cette période électorale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

En l'état, nous ne pouvons donc pas accepter votre proposition et vous prions de bien vouloir revoir le projet pour satisfaire d'une part les principes de l'initiative et d'autre part les besoins de l'ensemble des habitants du quartier des Palettes.

En attendant que vous répondiez enfin favorablement à notre demande de bien vouloir respecter notre initiative, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations respectueuses.

Pour Alma : Erika Brademann, Présidente

M. Clémence : le Bureau a décidé de lire ce courrier, car il ne donnera pas réponse, ce courrier n'amenant pas d'éléments nouveaux par rapport au courrier précédent et par rapport aux décisions de ce Conseil municipal le 19 décembre dernier.

Autre communication : nous avons été informés des démissions du MCG de MM. Francioli, Nurock, Reichenbach et Kauffmann ; ils siégeront en tant qu'indépendants.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Lorenzini : une communication pour vous informer qu'à compter – ce n'est pas encore totalement sûr, mais a priori du 1^{er} mars, le service de l'état civil de la Ville de Lancy intégrera à son arrondissement trois communes. Jusqu'à présent, nous étions seuls, il y aura dorénavant trois communes avec nous, soit Plan-les-Ouates, Bardonnex et Perly qui n'avaient plus la taille critique pour continuer à fonctionner de cette manière, les personnes de ces communes viendront au guichet à Lancy. Les mariages par contre seront, par le biais d'un tournus, célébrés également dans ces communes.

Quelques documents que vous avez reçus sur vos places : tout d'abord des flyers qui ont d'ailleurs été remis à la Commission de la culture, mais comme cela tout le monde les aura, pour la médiation culturelle, le projet Filfilfil qui est décrit, je crois même qu'il y a un rapport aujourd'hui de la Commission de la culture, et qui se déroule sur un délai relativement long dans le quartier des Palettes, en remplacement de l'activité habituelle de la Villa Bernasconi et une exposition qui a actuellement lieu à la Ferme de la Chapelle. Vous avez trouvé également un flyer d'une petite exposition qui est organisée à l'Arcade du Vieux-Lancy en face de la Mairie et dont le vernissage aura lieu le vendredi 7 février 2020 à 18h30.

Vous avez également reçu des réponses aux questions écrites, deux par CMNet et une a été déposée sur vos places.

M. Bonfanti : effectivement la réponse à la question écrite de Mme Villarrubia concernant les naturalisations se trouve sur CMNet, vous pouvez la consulter et je suis prêt à répondre à toutes questions éventuelles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020**Question écrite déposée par M. Alain Mathieu le 19 décembre 2019**

Energies fossiles : combien de bâtiment communaux sont encore chauffés aux énergies fossiles (gaz ou mazout) ?

Suite aux documents concernant la stratégie énergétique communale présentés à la commission des travaux en automne 2017 (patrimoine administratif) et fin 2018 (patrimoine financier) plusieurs questions me viennent à l'esprit.

En effet au niveau mondial et en regard des rejets de gaz à effet de serre, l'année 2018 fut catastrophique et le pitoyable résultat de la conférence de Madrid n'annonce aucune amélioration.

Il est donc urgent d'agir localement pour être exemplaire.

Les gaz à effet de serre sont notamment provoqués par deux activités humaines : la mobilité à moteur thermique et le chauffage à énergie fossile.

Pour le premier avec les lignes de tram, le Léman express et la mobilité douce notre commune montre l'exemple. Sans relâcher notre effort, espérons que les citoyens suivent et laisse leur voiture au garage.

En ce qui concerne le chauffage je n'ai pas trouvé toutes les données dans les rapports de 2017 et 2018. Mes questions sont donc :

- *à fin 2019 combien de bâtiments du patrimoine administratif, respectivement du patrimoine financier, sont encore chauffés aux énergies fossiles (gaz ou mazout)?*
- *quels projets de changements de système de chauffage sont déjà prévus par le CA pour les prochaines années ?*
- *quels seraient les coûts envisagés (ordre d'idée) pour les remplacements de ces chaufferies par des énergies renouvelables (investissement dans les systèmes, et coûts d'exploitation) ?*

Je vous souhaite un joyeux Noel et une année 2020 remplie d'énergies alternatives.

Réponse du Conseil administratif

Monsieur le Conseiller municipal,

Nous revenons sur votre question écrite du 19 décembre 2019 concernant l'objet cité en titre et pouvons répondre de manière détaillée à vos diverses interrogations, comme suit :

A fin 2019 combien de bâtiments du patrimoine administratif, respectivement du patrimoine financier, sont encore chauffés aux énergies fossiles (gaz ou mazout)?

En janvier 2020 :

- *le patrimoine administratif compte 5 chaufferies alimentées au mazout et 30 au gaz.*
- *le patrimoine financier compte 3 chaufferies alimentées au mazout et 88 au gaz.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Le patrimoine administratif comprend 6 installations de pompe à chaleur et 1 pour le patrimoine financier.

A noter que les chauffe-eau 100% électriques des bâtiments administratifs sont remplacés systématiquement par des chauffe-eau PAC.

Quels projets de changements de système de chauffage sont déjà prévus par le CA pour les prochaines années ?

Courant 2020, les écoles En-Sauvy et Palettes, la piscine Marignac, qui font partie des plus gros consommateurs d'énergie fossile du patrimoine administratif, seront raccordées à Càd Palettes dont le 50% de l'énergie est non fossile, avec une montée en puissance à 75% pour 2025.

Une étude sur la possibilité technique d'installer une pompe à chaleur à la grange Navazza et de raccorder le 2 chemin de la Colline va être lancée courant 2020.

Pour la villa Rapin, après rénovation en 2022, le chauffage sera assuré par un raccordement au BAM dont la production est une PAC.

Il faut tenir compte dans les années à venir de la démolition de certains bâtiments, soit les villas parascolaires chemin des Rambossons, le Terrain d'aventure du Petit-Lancy, la villa chemin des Palettes 10, ainsi que les villas de la route de St-Georges 67 et de l'avenue du Cimetière 26, 28, 28bis et 32.

Dès lors au niveau du patrimoine administratif, plus aucune villa ne sera alimentée au mazout.

Quels seraient les coûts envisagés (ordre d'idée) pour les remplacements de ces chaufferies par des énergies renouvelables (investissement dans les systèmes, et coûts d'exploitation) ?

Le coût estimatif pour l'équipement de l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif et financier s'élèverait à environ Fr. 8'100'000.--.

Outre la question financière, il y a la question des contraintes techniques.

L'installation des PAC dans les anciens bâtiments est difficile à mettre en œuvre, en raison des températures de fonctionnement du chauffage, de la pose des sondes géothermiques ou de l'emplacement des ventilateurs extérieurs (bruit).

Notre politique est en priorité d'optimiser les consommations afin d'éviter les gaspillages, ce qui va être fait dès 2020 sur l'ensemble des écoles, ainsi que d'isoler certaines façades pour diminuer les besoins telles que les écoles Tivoli et En-Sauvy.

Selon la fiche action n° 2 du plan directeur des énergies de notre ville, qui vient d'être présentée à la Commission des travaux, la priorité est de substituer le mazout par des énergies renouvelables sur l'ensemble de notre territoire d'ici 2030. Dans ce domaine, la planification pour y parvenir est déjà réalisée. La substitution du gaz devra venir dans un deuxième temps pour laisser la possibilité de faire les études nécessaires à la rénovation plus conséquente des enveloppes thermiques des bâtiments et de mettre en place des politiques énergétiques de quartier comme le prévoit le Concept énergétique territorial qui sera voté ces prochaines semaines (mise en place de réseaux CàD par exemple).

Le développement de la géothermie de moyenne et grande profondeur (Géothermie 2020) sur notre territoire permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives et de développer des réseaux Càd en énergie renouvelable ou de substituer les parts d'énergie gaz encore présentes dans ces réseaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Le développement des énergies renouvelables de notre patrimoine bâti se fait dans le cadre de la transition énergétique comme défini par la Confédération dans la loi sur l'énergie « Stratégie 2050 » que le peuple a acceptée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller municipal, à l'expression de nos sentiments distingués.

*Au nom du Conseil administratif
Stéphane LORENZINI
Maire*

Question écrite déposée par Mme Olga Villarrubia le 19 décembre 2019***Naturalisations : quel est le bilan de la Ville de Lancy ?***

Le canton de Genève est le canton suisse qui affiche la plus grande proportion de population résidente étrangère avec 40,1% à fin 2018, la moyenne suisse se situant à 25,1 %. Le canton de Genève fait également partie des cantons où les obstacles à la naturalisation sont les moins élevés. Pendant l'année 2018, 4'470 étrangers et étrangères ont été naturalisé-e-s dans le canton.

Avec le développement urbain de ces dernières années, la ville de Lancy a vu croître sa population très rapidement. Elle a dépassé les 33'000 habitant-e-s en juin dernier et 35% de sa population est de nationalité autre que suisse.

Le Conseil municipal a délégué au Conseil administratif le processus et le préavis quant à la naturalisation. Dès lors, nous souhaitons avoir un bilan sur les naturalisations effectuées par la Ville de Lancy depuis le début de la législature.

Plus précisément nous souhaitons savoir :

- *Combien de personnes résidentes à Lancy ont déposé une demande de naturalisation auprès de la commune depuis le début de la législature ?*
- *Le Conseil administratif donne-t-il un préavis en fonction uniquement de l'analyse des dossiers ou réalise-t-il des entretiens ? Si oui, où se passent les entretiens et le CA voit-il tous les demandeurs ?*
- *Le Conseil administratif a-t-il émis des préavis négatifs ? Le cas échéant, combien ?*
- *Y a-t-il eu des décisions émises par le Conseil d'Etat contraires au préavis de la commune ?*
- *Combien de personnes résidentes à Lancy ont été naturalisées pendant la même période ?*
- *Quel âge moyen avaient les personnes naturalisées ?*
- *Quels sont les principaux pays d'origine et/ou de naissance des personnes naturalisées ?*
- *Quelles étaient globalement leurs motivations pour la naturalisation ?*

Par avance je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.

Réponse du Conseil administratif

Madame la Conseillère municipale,

Nous revenons sur votre question écrite du 19 décembre 2019 relative à l'objet cité en titre et pouvons lui apporter les réponses suivantes :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020**Combien de personnes résidentes à Lancy ont déposé une demande de naturalisation auprès de la commune depuis le début de la législature ?**

883 dossiers de demandes de naturalisation ont été reçus. Si la grande majorité d'entre eux concerne une demande individuelle, le souhait de naturalisation s'étend à 119 conjoints et 350 enfants. Une personne a annulé sa demande en cours de procédure. Le total de demandes de naturalisation est donc de 1352 personnes.

Le Conseil administratif donne-t-il un préavis en fonction uniquement de l'analyse des dossiers ou réalise-t-il des entretiens ? Si oui, où se passent les entretiens et le Conseil administratif voit-il tous les demandeurs ?

Pour les candidats mineurs, faisant l'objet d'une démarche facilitée, les dossiers sont examinés et validés par l'ensemble du Conseil administratif.

Les candidats de plus de 18 ans sont reçus à la Mairie par le Conseiller administratif délégué qui leur pose diverses questions destinées à vérifier leurs motivations et leur intégration. A la suite de chaque entretien, le Conseiller administratif établit un compte-rendu, qui est joint au dossier de candidature et porté à la connaissance des autres Conseillers administratifs.

Lors de sa séance hebdomadaire, le Conseil administratif délivre son préavis.

Le Conseil administratif a-t-il émis des préavis négatifs ? Le cas échéant, combien ?

17 préavis défavorables, concernant un total de 38 personnes, ont été délivrés.

Y a-t-il eu des décisions émises par le Conseil d'Etat contraires au préavis de la commune ?

Il convient de relever que de manière quasi systématique, le Conseil d'Etat ne suit pas les préavis défavorables de la Ville de Lancy. Ainsi, seuls 5 dossiers ont été refusés in fine. Les préavis favorables sont en revanche confirmés par le Conseil d'Etat.

Combien de personnes résidentes à Lancy ont été naturalisées pendant la même période ?

1314 personnes ont été naturalisées.

Quels sont les principaux pays d'origine et/ou de naissance des personnes naturalisées

Dans l'ordre : Portugal, France, Italie, Espagne, Kosovo,

Quelles étaient globalement leurs motivations pour la naturalisation ?

La principale raison invoquée consiste en une adhésion aux principes et aux valeurs de la Suisse. La presque totale unanimité des candidats évoque une volonté de se sentir pleinement citoyen helvétique.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère municipale, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil administratif

Le Conseiller administratif délégué aux naturalisations

Damien BONFANTI

Question écrite déposée par Mme Olga Villarrubia le 19 décembre 2019**Coûts des retraites des conseillers administratifs**

« Fini le privilège de la rente à vie, bonjour la reconversion professionnelle et la cotisation à la caisse de prévoyance », voilà ce que l'on pouvait lire dans le 20 minutes du 22 août dernier, concernant la proposition de la ville de Genève de supprimer les rentes à vie des conseillères et conseillers administratifs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

D'autres communes genevoises ont également entamé une réflexion à ce sujet.

Au niveau cantonal, une initiative législative pour l'abolition des rentes à vie des conseillers et conseillères d'Etat vient d'aboutir et elle a été soumise au Grand Conseil.

La question des rentes à vie des élu-e-s fait régulièrement parler d'elle depuis une année.

Les temps changent. Mais la ville de Lancy, quant à elle, ne nous propose qu'une adaptation minimale des critères de base : années et taux des rentes.

Aussi mes questions au conseil administratif sont les suivantes :

- *La ville de Lancy entend-elle effectuer une véritable réflexion sur le sujet ?*
- *Quel est le coût des rentes versées aux anciens conseillers administratifs de Lancy et à leurs survivants : pensions de retraite, rentes d'invalidité éventuelles, indemnités, pensions de la conjointe survivante et d'orphelin-orpheline, par année, sur les 10 dernières années ?*

Par avance je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.

Réponse du Conseil administratif

Madame la Conseillère municipale,

Nous revenons sur votre question écrite du 19 décembre 2019 relative à l'objet cité en titre et pouvons lui apporter les réponses suivantes :

La Ville de Lancy entend-elle effectuer une véritable réflexion sur le sujet ?

Une réflexion est en cours à ce sujet au sein de la commission de l'administration. Le travail va se poursuivre ces prochaines semaines.

Quel est le coût des rentes versées aux anciens Conseillers administratifs de Lancy et à leurs survivants : pensions de retraite, rentes d'invalidité éventuelles, indemnités, pensions de la conjointe survivante et d'orphelin-orpheline, par année, sur les 10 dernières années ?

		<i>Retraites versées aux anciens CA</i>	<i>nb</i>	<i>Rentes versées aux survivants</i>	<i>nb</i>		
<i>du</i>	<i>au</i>						<i>total p/année</i>
<i>01.01.2010</i>	<i>31.12.2010</i>	<i>263'162.40</i>	<i>6</i>			<i>2010</i>	<i>263'162.40</i>
<i>01.01.2011</i>	<i>31.03.2011</i>	<i>65'968.50</i>	<i>6</i>				
<i>01.04.2011</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>170'371.80</i>	<i>5</i>			<i>2011</i>	<i>236'340.30</i>
<i>01.01.2012</i>	<i>31.12.2012</i>	<i>227'162.40</i>	<i>5</i>			<i>2012</i>	<i>227'162.40</i>
<i>01.01.2013</i>	<i>31.12.2013</i>	<i>227'162.40</i>	<i>5</i>			<i>2013</i>	<i>227'162.40</i>

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

01.01.2014	31.05.2014	94'651.00	5				
01.06.2014	31.12.2014	111'096.30	4	12'849.20	1	2014	218'596.50
01.01.2015	31.05.2015	79'354.50	4	9'178.00	1		
01.06.2015	31.12.2015	180'396.30	6	12'849.20	1	2015	281'778.00
01.01.2016	31.12.2016	309'250.80	6	22'027.20	1	2016	331'278.00
01.01.2017	31.12.2017	309'250.80	6	22'027.20	1	2017	331'278.00
01.01.2018	31.12.2018	309'250.80	6	22'027.20	1	2018	331'278.00
01.01.2019	31.12.2019	310'921.10	6	22'146.00	1	2019	333'067.10

Le montant total sur 10 ans (2010-2019), rentes aux anciens Conseillers administratifs et rentes versées aux survivants s'élève donc à Fr. 2'781'103.10.

Nous relevons que ces montants figurent sur les rapports des comptes et des budgets des années concernées, aux rubriques suivantes :

MCH1 (jusqu'aux comptes 2017) 02.307

MCH2 (dès le budget 2018) 01.30

Les rentes futures des Conseillers administratifs actuels et anciens sont couvertes par une provision de Fr. 7'162'813.-, valeur 31.12.19 (bilan, rubrique 208 MCH2. Voir rapport des comptes 2018, annexe 10.

Par ailleurs, aucune rente d'invalidité ou d'orphelin-orpheline n'a été versée durant la période concernée.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère municipale, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil administratif

Stéphane LORENZINI

Maire

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Agrandissement de l'école du Bachet – Crédit d'étude (Fr. 770'000.--) (206-20.01)

M. Lorenzini : il s'agit d'un objet qui s'inscrit dans le cadre de la planification des effectifs scolaires dont on parle depuis environ 2 ans. Vous savez les énormes besoins qui se sont avérés un peu soudainement, qui ont nécessité la création d'un groupe complet dans le quartier du Plateau, le lancement d'un concours pour un demi-groupe scolaire dans le quartier de Pont-

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Rouge, et il y a encore deux volets complémentaires de ce dispositif pour répondre à la demande, le premier est l'augmentation de 5 classes à l'école intercommunale du Sapay qui, elles, vont plus servir à répondre à la demande du quartier de Plan-les-ouates parce qu'actuellement nous sommes en sureffectif là-bas, et l'obligation de doubler la taille du groupe scolaire de l'école du Bachet qui est actuellement un demi-groupe scolaire d'école enfantine, on va donc créer un groupe complet, et pour ce faire, il y aura des classes supplémentaires, mais également une salle de gymnastique qui est indispensable pour pouvoir fonctionner en tant que groupe scolaire complet. Il est également prévu l'agrandissement du restaurant scolaire et, vous le savez déjà, des locaux parascolaires vont être créés dans le cadre du projet Bachet-Pesay qui se développe à quelques encablures de cette école.

Concernant le budget, il s'agit d'un crédit d'étude permettant de déposer une autorisation de construire et ensuite la planification fait que, normalement en fin d'année, on devrait pouvoir venir avec un crédit de construction, il y a un timing relativement serré également pour cet objet.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS**a) Résolution des groupes PLR et PDC « Sécurité des cyclistes sur la route du Grand-Lancy » (R006/2020)*****Sécurité des cyclistes sur la route du Grand-Lancy***

A la suite de l'introduction du tram 17 le 15 décembre 2019, la cohabitation entre ce dernier et les cyclistes entre l'axe de la route du Grand-Lancy et la boucle de rebroussement de Pont-Rouge est particulièrement problématique.

Le tram 17 étant autorisé à tourner à droite en direction de sa boucle terminus dans la même phase que les voitures qui vont tout droit en direction du Grand-Lancy.

Or, il en est de même pour les cyclistes, circulant sur la piste cyclable qui, profitant de l'onde verte, prennent de l'élan avant d'attaquer la rampe menant à Lancy.

A la suite d'une interpellation au Conseil municipal le 19 décembre 2019, le Canton a pris la décision d'ajouter un "cédez le passage" sur la piste cyclable, juste avant le croisement des voies de tram avec ladite piste.

Cette façon de procéder n'est absolument pas adéquate. Dès lors que le cycliste voit le feu au vert, il poursuit tout naturellement sa route, cela sans savoir si le tram, éventuellement présent à ses côtés, va prendre la direction des Palettes ou la boucle de Pont-Rouge.

Cette mesure cynique semble avoir été pensée que dans l'unique idée de dégager le Canton de toute responsabilité en cas d'accident.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Pour ces motifs, le Conseil municipal

1. *Demande au Conseil Administratif d'interpeller urgemment le Canton afin de mettre en place une véritable signalétique garantissant la sécurité des cyclistes empruntant la piste cyclable de la route du Grand-Lancy (en direction du Grand-Lancy) : par exemple avec l'installation d'un feu rouge lors du passage du tram ou avec un feu clignotant sur le cédez le passage lorsqu'un tram 17 va s'engager.*

Mme Gachet Creffield : je m'étais permise, lors du dernier Conseil municipal, de faire une intervention dans le cadre des questions et propositions par rapport à mon étonnement suite à l'arrivée du tram 17 et le fait que les cyclistes se retrouvent en croisement direct avec le tram 17 puisque les deux sont autorisés l'un à aller tout droit et l'autre à tourner à droite.

Suite à cela et les réactions du Canton, quelle n'a pas été ma surprise à la rentrée des vacances de Noël de constater que le Canton avait trouvé une excellente solution qui était de mettre un « cédez le passage » juste derrière le pont, de manière à ce que les cyclistes cèdent le passage au tram. Cette mesure est absolument cynique, elle est inacceptable, raison pour laquelle avec le PLR nous avons déposé ce projet de résolution, de manière à demander à ce que le Conseil administratif intervienne immédiatement auprès du Canton pour vraiment sécuriser les cyclistes. Les mots vont être remplacés par une vidéo que je me suis permise de tourner mardi soir et qui illustre exactement le problème auquel sont confrontés les cyclistes.

Une vidéo est projetée.

Je suis arrivée, je me suis arrêtée au feu qui est vert pour nous parce que j'ai eu la présence d'esprit de voir qu'il y avait à l'arrêt du tram précédent le 17 qui tournait. Vous voyez que le feu est vert pour les cyclistes, le feu est vert pour le tram et encore mieux maintenant le feu est vert pour les voitures qui veulent tourner à droite. En réalité, on ne voit pas le cédez le passage puisqu'il se trouve derrière le pilier. Donc le cycliste quand il arrive à cette hauteur, il voit le feu vert pour lui, juste derrière il y a un cédez le passage et bingo il y a le tram.

Vous comprendrez que je suis extrêmement fâchée de cette mesure proposée par le Canton qui est inacceptable. Donc, il doit proposer une situation pérenne et qui permette réellement la sécurité des cyclistes. En l'occurrence, on lui en propose deux, qui seraient de mettre le feu au rouge pour les cyclistes au moment où le tram arrive. Je vous jure que je ne suis ni urbaniste ni responsable de la circulation, mais pour moi ce serait une des premières mesures à mettre, tout simplement d'indiquer aux cyclistes qu'il y a un tram qui arrive. Ou alors éventuellement d'agréments le céder le passage d'un feu qui signalerait l'arrivée d'un tram 17 de manière à bloquer les cyclistes avant qu'ils ne rencontrent un tram.

M. Renevey : un petit complément, nous avons été à juste titre interpellés à la dernière Commission de la sécurité et j'ai dit que nous avons reçu certaines décisions du Canton qui nous semblaient clairement inacceptables. Le Conseil administratif abonde dans le sens de cette résolution car nous avons effectivement écrit au Canton pour dire que cette situation n'était pas acceptable en l'état.

M. Bonfanti : je suggérerais au Conseil municipal un amendement pour cette résolution parce que vous parlez des cyclistes mais vous ne parlez pas des piétons. Je vous rappelle que, sur le lieu, il y a des escaliers qui mènent directement au quai no 1 et quai no 2 et ceux qui descendent du quai se retrouvent au bout de quelques mètres face aux rails de tram et eux aussi ne savent pas que le tram peut partir à tout moment et rentrer dans le réseau pour rejoindre les Acacias. Je l'ai vécu, vous arrivez et vous ne savez pas si le tram est en arrêt ou s'il est prêt à démarrer.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

On a aussi un réel problème au niveau des piétons à mon avis, il faut trouver une solution qui consiste à informer les piétons, qui descendent ou qui se trouvent à cet endroit, d'être attentifs au tram qui part sur le réseau et aussi des trams qui arrivent et qui sortent en fait pour entrer dans la boucle. Je suggérerais donc d'ajouter les piétons parce qu'il y a passablement de piétons qui sont concernés.

M. Clémence : il faut juste m'informer si c'est un vote sur le siège ou un renvoi en commission ?

Mme Gachet Creffield : idéalement un vote sur le siège. Il y a un point que je n'ai pas mentionné, le fait d'avoir juste un cédez le passage permet au Canton de se laver les mains en cas d'accident et je trouve cela inacceptable.

M. Mathieu : le magistrat m'a coupé l'herbe sous le pied, effectivement on aimerait amener un amendement à cela. L'amendement proposé est extrêmement simple : *« demande au Conseil administratif d'interpeler urgemment le Canton afin de mettre en place une véritable signalétique garantissant la sécurité des cyclistes – et des piétons – empruntant la piste cyclable – et le trottoir – de la route du Grand-Lancy (...) »*.

Mme Gachet Creffield : il faudrait dire : (...) *les cyclistes empruntant la piste cyclable et les piétons empruntant le trottoir (...)*.

M. Clémence : est-ce que la proposition de Mme Gachet Creffield vous convient, M. Mathieu ?

M. Mathieu : oui très bien.

M. Francioli : j'ai une petite interrogation parce que le problème c'est que même si on a un feu rouge, connaissant la mentalité de certains cyclistes, il y a quand même des risques.

M. Aeschbacher : on ne fait aucune proposition, on dit simplement qu'il faut changer ce système qui ne fonctionne pas. On ne va pas faire le débat de savoir si l'on met un feu rouge, un fossé ou des douves, simplement il y a un problème par rapport à la sécurité des piétons et des cyclistes, on appuie d'ailleurs dans ce sens le Conseil administratif qui n'est pas satisfait de la solution et c'est au Canton de trouver une solution qui soit satisfaisante et qui réponde à ce problème de sécurité. Et s'il ne le fait pas, on reviendra avec une résolution ou une motion la prochaine fois.

M. Clémence : je fais voter cette proposition d'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

M. Clémence : je fais voter la proposition de vote sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.

M. Clémence : nous allons passer au vote de la résolution amendée.

Sécurité des cyclistes sur la route du Grand-Lancy

A la suite de l'introduction du tram 17 le 15 décembre 2019, la cohabitation entre ce dernier et les cyclistes entre l'axe de la route du Grand-Lancy et la boucle de rebroussement de Pont-Rouge est particulièrement problématique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Le tram 17 étant autorisé à tourner à droite en direction de sa boucle terminus dans la même phase que les voitures qui vont tout droit en direction du Grand-Lancy.

Or, il en est de même pour les cyclistes, circulant sur la piste cyclable qui, profitant de l'onde verte, prennent de l'élan avant d'attaquer la rampe menant à Lancy.

A la suite d'une interpellation au Conseil municipal le 19 décembre 2019, le Canton a pris la décision d'ajouter un "cédez le passage" sur la piste cyclable, juste avant le croisement des voies de tram avec ladite piste.

Cette façon de procéder n'est absolument pas adéquate. Dès lors que le cycliste voit le feu au vert, il poursuit tout naturellement sa route, cela sans savoir si le tram, éventuellement présent à ses côtés, va prendre la direction des Palettes ou la boucle de Pont-Rouge.

Cette mesure cynique semble avoir été pensée que dans l'unique idée de dégager le Canton de toute responsabilité en cas d'accident.

Pour ces motifs, le Conseil municipal

- 1. Demande au Conseil administratif d'interpeller urgemment le Canton afin de mettre en place une véritable signalétique garantissant la sécurité des cyclistes empruntant la piste cyclable et des piétons empruntant le trottoir de la route du Grand-Lancy (en direction du Grand-Lancy) : par exemple avec l'installation d'un feu rouge lors du passage du tram ou avec un feu clignotant sur le cédez le passage lorsqu'un tram 17 va s'engager.*

La résolution amendée est acceptée à l'unanimité.

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 8) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES – SEANCES DES 7 OCTOBRE ET 16 DECEMBRE 2019 – RAPPORTEURS : MME OLGA VILLARRUBIA ET MME CELINE ROSSELET**

- a) Ajustement des indemnités du Conseil administratif dès le 1^{er} janvier 2020 (190-19.09)**
=====

M. H. Temel, en l'absence de Mme Villarrubia, présente le sujet : le Conseil administratif propose d'ajuster les indemnités du Conseil administratif dont la rémunération est la même depuis 2015, à savoir Fr. 93'100.-- annuels auxquels s'ajoutent les frais de représentation.

Une comparaison a été faite avec d'autres communes genevoises, en mettant la rémunération en perspective avec le nombre d'habitants et le nombre d'emplois équivalents plein temps. Le coût d'un conseiller administratif par habitant est de Fr. 2,82 pour Lancy, Fr. 3,28 pour Vernier, Fr. 4.-- pour Meyrin, Fr. 7.-- pour Versoix ou encore Fr. 8.98 pour Plan-les-Ouates. Parmi les grandes communes, Lancy est pratiquement celle qui rémunère le moins ses Conseillers administratifs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Lancy compte 210 ETP pour 33'000 habitants, Vernier 402 ETP pour 35'000 habitants, Meyrin 353 ETP pour 25'000 habitants, Onex 143 ETP pour 19'000 habitants, Plan-les-Ouates 136 ETP pour 10'700 habitants, Thônex 91 ETP pour 14'000 habitants et Versoix 95 ETP pour 13'000 habitants.

La discussion de la commission a été détournée sur le règlement de retraite des conseillers administratifs, à l'initiative d'un commissaire. Sur demande du Président de la commission, le vote sur l'augmentation des indemnités des conseillers administratifs est reporté par 5 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Mme Rosselet présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle que lors de la commission du 7 octobre a été présenté que, du point de vue de la rémunération, la commune est en deçà des autres communes.

Mme la Secrétaire générale confirme, il s'agissait donc de passer d'une rémunération de Fr. 93'100.-- à Fr. 97'850.--.

Par 9 oui et 1 abstention, l'ajustement des indemnités du Conseil administratif est approuvé.

Mme Gachet Creffield : je souhaite simplement vous annoncer qu'en tant que candidate au Conseil administratif, je m'abstiendrai.

M. Aeschbacher : vous avez deviné que c'est moi qui me suis abstenu en commission, donc je m'abstiendrai également ce soir en tant que candidat au Conseil administratif.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de cet arrêté.

Vu les indemnités allouées aux Conseillers administratifs ;

Vu que l'indemnité actuelle se monte à Fr. 93'100.- par an et par Conseiller administratif, à laquelle il faut ajouter Fr. 4'900.- de frais de représentation ;

Vu que la dernière adaptation de ces indemnités remonte à 2015 ;

Vu que les frais de représentation ne peuvent pas excéder 5% du revenu brut selon la directive émanant de l'administration fiscale cantonale ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'administration et des affaires économiques, séances des 7 octobre et 16 décembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. de fixer l'indemnité annuelle allouée à chaque Conseiller administratif dès le 1^{er} janvier 2020 à Fr. 97'850.- ;*
- 2. de fixer le montant des frais de représentation annuels alloués à chaque Conseiller administratif dès le 1^{er} janvier 2020 à Fr. 5'150.- ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

3. de porter ces sommes sur la rubrique budgétaire 2020 "01.300 Indemnités aux Conseillers administratifs".

L'arrêté 190-19.09 est accepté par 26 oui, 1 non, 4 abstentions.

b) Motion « Pour une égalité de fait à Lancy »

=====

c) Résolution « Pour une égalité à Lancy »

=====

M. H. Temel, en l'absence de Mme Villarrubia, présente le sujet : une des motionnaires présente la motion « Pour une égalité de fait à Lancy » et les préoccupations des motionnaires, à savoir que la commune de Lancy soit exemplaire en termes d'égalité dans tous ses domaines d'activité, pas seulement dans l'administration ou au niveau des ressources humaines, mais aussi au niveau de l'aménagement des bâtiments municipaux, de l'espace public, de la culture, du sport, du parascolaire, des crèches, des associations, de la police municipale, etc.

La motion demande que la ville procède à une étude élargie pour voir si, concrètement et pratiquement, l'égalité existe, que, forte de cette étude, elle mette en place un plan d'action pour changer les choses concrètement, et qu'elle informe régulièrement le Conseil municipal. La commissaire précise que les invites de la motion peuvent paraître fournies, mais ce sont surtout des exemples sur ce qui pourrait être fait si nécessaire.

Après une motion d'ordre, la résolution est aussi présentée car elle reprend, parfois mot pour mot, certains éléments de la motion. La commissaire présente la résolution dans laquelle son parti reprend les idées de la motion qui lui plaisaient comme par exemple la collaboration avec les maisons de quartier et les associations ainsi que des éléments sur la déconstruction des stéréotypes.

M. Lorenzini donne des éléments de réponse à la motion dans les domaines des ressources humaines (pas d'article du règlement sur la parité, grandes disparités entre les services, exemplarité au niveau des cadres et des chefs de service, pas de directive sur le job sharing mais une directive sur le télétravail, etc.). M. Lorenzini explique que d'autres thèmes n'ont pas été explorés (tables à langer dans des toilettes, publicité sexiste sur le domaine privé, frais de garde pendant les séances).

Les débats ont rapidement été marqués par un clivage partisan et motion contre résolution. Ils ont porté sur les exemples d'actions que pourrait entreprendre la commune (quelle serait la durée du congé parental élargi, dans quelles toilettes mettre les tables à langer, est-ce qu'une publicité montrant un homme avec de beaux pectoraux devrait aussi être interdite, préaux d'école avec des surfaces importantes dédiées au foot...). Les débats ont aussi porté sur les données statistiques, sur la terminologie « égalité de fait » ou « équité de traitement » et sur la forme du texte, motion et résolution, les signataires de la motion exclusivement féminines, l'obligation ou pas pour le Conseil administratif de répondre aux motions/résolutions, etc.

Un long débat a lieu sur la nécessité ou pas de mener une étude qui permette de connaître la situation et d'avoir ensuite un plan d'action, qui donne des pistes réalistes à la portée d'une administration comme celle de Lancy et ainsi apporter des améliorations en matière d'égalité/équité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

La proposition de mandater le Conseil administratif pour mener cette étude est refusée par 5 voix contre et 4 voix pour.

Une commissaire propose à la commission d'agréger la motion et la résolution pour trouver un texte qui rassemble la plupart des avis, de sorte à avoir un point de vue commun à envoyer au Conseil administratif. Si la majorité des commissaires se disent en accord avec cette idée, le Président met aux voix la motion.

La motion est refusée par 5 voix contre et 4 voix pour.

Le Président informe les commissaires que la résolution pourrait être amendée pour que la commission parvienne à un compromis. Il propose de reporter le traitement de la résolution à la prochaine séance.

Mme Rosselet présente le sujet : un commissaire indique que la résolution est en tant que telle satisfaisante, mais que le souhait est d'y ajouter trois invites supplémentaires.

La première serait « Compléter les statistiques du compte-rendu annuel de la ville de Lancy sur la répartition genre des postes dans l'administration ».

La deuxième « Former les agents et agentes de la police municipale sur les thèmes du sexisme ordinaire, du harcèlement de rue et des violences faites aux femmes ».

La troisième « Prendre en charge les éventuels frais de garde pour les membres du Conseil municipal pendant les séances officielles ». Un montant de Fr. 40.-- d'indemnité permettrait aux personnes qui en ont besoin d'engager un ou une baby-sitter et inciterait les jeunes, et notamment les jeunes femmes, à s'intéresser davantage à la politique.

Les deux premiers amendements sont acceptés à l'unanimité.

Un amendement concernant la troisième proposition est suggéré. L'automatisme du remboursement est discutable, mais il pourrait être ajouté que ce dernier aurait lieu uniquement sur la base de justificatifs. La commune pourrait notamment s'assurer que la personne paye des charges sociales. Cet amendement permettrait d'assurer une forme d'égalité entre les familles, et plus précisément, entre les conseillers municipaux qui ont des enfants et ont besoin de ressources, et les autres.

Nous passons au vote, tout d'abord, de l'amendement proposé concernant la troisième proposition, puis du troisième amendement.

Par 5 voix pour et 5 voix contre l'amendement proposé est refusé.

Par 4 voix pour et 6 voix contre, le troisième amendement formulé est refusé.

La commission accepte à l'unanimité la résolution amendée des deux premières propositions.

M. Clémence : je crois avoir entendu à la lecture de vos deux rapports que les points b) et c) ont été traités ensemble. Je vous propose de procéder au débat en regroupant les objets et on fera deux votes séparés, un pour la motion et un pour la résolution.

Mme Captyn : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je voulais simplement intervenir comme j'étais intervenue pour présenter cette motion au Conseil municipal, pour dire que notre groupe a été finalement assez déçu du traitement que la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

commission a réservé à ces deux objets, en particulier sur la motion, puisque la résolution a une majorité ici ce soir. Déçu pour plusieurs raisons : la première est que cette motion est quand même le reflet ou vient d'une mobilisation historique qui a rassemblé une majorité de femmes le 14 juin 2019 dans toute la Suisse. C'est une mobilisation sans précédent à laquelle il aurait été courtois de donner en tout cas une réponse d'une manière ou d'une autre.

On sait aussi que l'égalité, cela se travaille et cela s'améliore, en termes de statistiques, grâce à toute une série de mesures qui ont trait à la vie professionnelle, mais aussi à la vie familiale et à la vie citoyenne, parce que tous les aspects de la vie, la vie sociale aussi, sont touchés par les questions d'égalité.

On sait aussi que les chiffres statistiques de l'égalité homme/femme sont encore extrêmement déséquilibrés aujourd'hui, c'était bien la raison pour laquelle il y a eu une telle mobilisation en 2019 et donc on ne peut que déplorer que cette commission n'ait pas accepté le principe en fait d'évaluer où en est l'égalité de fait à Lancy, dans tous les aspects de la vie, pas seulement dans le travail, c'est un domaine très important, mais aussi dans la répartition homme/femme dans d'autres domaines.

On avait demandé en fait d'évaluer l'égalité de fait à Lancy et de pouvoir ensuite avoir un certain nombre de propositions qui étaient faites, de recommandations, dans ce rapport. Ce principe a été refusé.

Après, la commission a discuté et débattu sur les termes d'égalité ou d'équité. On était bien sûr prêts à discuter, à passer plutôt à l'équité qu'à l'égalité, sur l'aspect principal cela ne posait pas de problème.

Mais à partir du moment où ce projet d'évaluer de fait l'égalité à Lancy a été refusé, il nous semblait que malheureusement la motion avait été vidée de sa substance. Et donc on ne peut que déplorer cet état de fait, parce que cela veut dire que la majorité de cette enceinte n'a pas envie d'améliorer la situation de l'égalité dans cette commune et c'est bien dommage.

Cela étant dit, pour la résolution, ces mesurette que cette résolution, venant de cette motion puisqu'elle est arrivée après, et reprenant partiellement cette motion, on ne va pas pouvoir s'y opposer parce que c'est quand même des propositions qui vont dans le sens de faire un peu de promotion sur les questions de genre, d'égalité et donc on acceptera cette résolution.

M. Maugué : M. le Président, chers Collègues, j'appuie totalement ce qui vient d'être dit par ma préopinante. C'est une motion qui a été signée par les femmes Vertes et Socialistes, comme vous le constaterez, c'est un homme qui intervient, qui intervient avec d'autant plus de conviction que dans les débats de commission, il avait été dit que le fait même que cette motion n'ait été signée que par des femmes constituait en soi une discrimination, moi, je ne me sens pas du tout discriminé, c'est pour cela aussi que je prends la parole.

Sans faire de polémique, j'aimerais quand même souligner le fait qui a déjà été relevé, que la résolution a été déposée suite au dépôt de cette motion et que la résolution qui n'était pas un instrument approprié par rapport à ce qui figure, les petites mesurette, comme elles ont été qualifiées à juste raison, ce qui figure dans cette résolution devrait figurer dans une motion.

Il est très regrettable qu'au fond les débats ne se soient pas axés, que les opinions ne se soient pas exprimées sur le texte initial qui avait été déposé dans la foulée de la grève des femmes et dans ce sens, on va évidemment accepter la résolution mais persister néanmoins, pour le principe, par un vote positif sur cette motion, car cette motion charge le Conseil administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

d'accomplir un certain nombre de tâches, des études particulières pour mettre en œuvre le principe de l'égalité et c'est cela qui me paraît important de faire ce soir.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons procéder successivement aux deux votes.

Par 13 voix pour, 13 voix contre et 5 abstentions, le Conseil municipal ne se prononce ni en faveur ni en défaveur de la motion.

Mme Captyn : M. le Président, vous pouvez voter pour départager les voix.

Le Président consulte le règlement.

M. Clémence : l'article 13 de notre règlement dit : « *Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix* ». Je vote pour, donc ce projet de motion est accepté.

Pour une égalité de fait à Lancy

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

En février 2014, la Ville de Lancy adoptait une Charte éthique. En septembre 2016, elle s'engageait en faveur de l'égalité, au travers de la signature de la Charte pour l'égalité salariale.

La constitution fédérale et la constitution genevoise prévoient respectivement à l'article 8 et à l'article 15 que « la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail.

Depuis 1995, nous disposons par ailleurs d'une loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), et depuis 1998, d'une loi genevoise d'application de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LaLEg).

Malgré ces textes de loi, les femmes font encore l'objet de discriminations liées à leur genre et/ou à leur statut de mère en Suisse, elles se heurtent aussi bien au plafond de verre qu'au plafond de mère, soit l'ensemble des mécanismes économiques, managériaux, psychosociaux qui entravent la vie professionnelle des femmes du fait de leur genre et/ou de leur statut de mère. Les études montrent qu'aujourd'hui encore les femmes en Suisse gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes. De même la place des femmes dans l'espace public est régulièrement remise en question (harcèlement, architecture genrée, noms de rue à grande majorité masculins, etc.).

Il est temps que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

La Ville de Lancy, en tant qu'entité publique, a un devoir d'exemplarité.

Pour ces motifs et sur proposition des femmes Vertes et Socialistes élues, le Conseil municipal de la Ville de Lancy invite le Conseil administratif à :

- *procéder à une étude élargie touchant l'ensemble des activités de l'administration communale et visant à déterminer si l'égalité de fait est établie ;*
- *mettre en place un « plan égalité » pour parvenir dans les 5 ans à une égalité de droit et de fait ;*
- *intégrer dans ce plan des mesures touchant notamment :*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

- o au budget : détermination d'un budget qui prend en compte la problématique de l'égalité femmes-hommes,*
 - o aux ressources humaines : par exemple, tendre à la parité pour les postes de cadres, privilégier le job sharing, favoriser le télétravail et les horaires adaptés à la vie de famille, sensibiliser les membres du personnel au sexisme et à la diversité, analyser la grille salariale avec le logiciel Logib (mis à disposition par la confédération), créer un congé paternité et un congé parental élargi ;*
 - o à l'aménagement des bâtiments de l'administration : par exemple, création, lors de rénovation ou de construction des bâtiments publics, d'espaces d'allaitement et de toilettes mixtes où se trouveraient des tables à langer ;*
 - o à l'espace public : par exemple, veiller à un aménagement extérieur permettant une accessibilité universelle également aux femmes, prendre en compte l'égalité dans l'élaboration du Plan directeur communal, interdire et dénoncer les publicités sexistes sur le domaine public et sur le domaine privé visible du domaine public, sensibiliser les habitant.e.s à la problématique du harcèlement de rue ;*
 - o au parascolaire et aux crèches : par exemple, sensibiliser les encadrant.e.s à une éducation égalitaire, avoir des objectifs chiffrés quant à la création de places de crèche, constituer un fond littéraire, média et de jeux pour les bibliothèques/ludothèques favorisant une déconstruction des stéréotypes de genre véhiculés par le matériel proposé aux enfants,*
 - o aux associations : par exemple, reconnaître et soutenir via des moyens logistiques et financiers les associations de défense de l'égalité femmes- hommes,*
 - o à la police municipale : par exemple, former les agent.e.s afin qu'ils et elles aient un comportement adapté face aux situations de harcèlement ou de violences faites aux femmes,*
 - o au sport et à la culture : par exemple, créer des installations sportives mixtes qui ne favorisent aucun des deux genres, mieux répartir les subventions en fonction du genre des pratiquant.e.s/artistes,*
 - o au Conseil municipal et au Conseil administratif : par exemple, prendre en charge des frais de garde des élu.e.s, adapter les horaires des séances et établir des directives claires et égalitaires touchant au congé maternité des élu.e.s du conseil administratif,*
- effectuer un monitoring régulier de la mise en œuvre du plan et à en informer le Conseil municipal.*

La motion est acceptée par 14 oui, 13 non, 5 abstentions.

M. Clémence : je fais voter la résolution.

POUR UNE EGALITE A LANCY

Considérant le cadre légal fédéral, cantonal et communal en vigueur,

Le Conseil municipal de la Ville de Lancy

Demande une mise en place d'actions en termes de sensibilisation et de prévention au sein de la Commune et auprès des diverses associations, groupements, collectifs subventionnés par la Commune, comme par exemple :

- Au sein de la bibliothèque et de la ludothèque, constituer un fonds littéraire, média et de jeux favorisant une déconstruction des stéréotypes de genre véhiculés par le matériel proposé aux enfants.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

- *Encourager la parité entre artistes femmes et hommes lors des événements culturels.*
- *Donner des noms de femmes lancéennes connues aux nouvelles routes et rues de la commune.*
- *Collaborer avec les Maisons de Quartier, les associations sportives, les associations culturelles afin de mettre en place des actions de sensibilisation auprès de leurs membres favorisant une déconstruction des stéréotypes de genre en lien avec leurs activités.*
- *Compléter les statistiques des compte-rendu annuels de la Ville de Lancy sur la répartition genre des postes de l'administration.*
- *Former les agentes et agents de la police municipale sur les thèmes du sexisme ordinaire, du harcèlement de rue et des violences faites aux femmes.*

La résolution est acceptée par 25 oui, 0 non, 6 abstentions.

9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019 – RAPPORTEUR : MME CELINE ROSSELET

a) Modification des articles 35, 39 et 56 du statut du personnel (194-19.10)
=====

Mme Rosselet présente le sujet : le Conseiller administratif explique que la délégation du collège des représentants du personnel a rencontré le Conseil administratif avec des propositions de modification. Parmi cette liste de demandes, certaines ont été retenues.

L'article 39 qui consiste à adapter la logique des gratifications, qui sont actuellement accordées après 20 ans et 30 ans, sachant que de nombreux collaborateurs restent moins longtemps, il serait justifié de mettre en place des gratifications après 10 ans. Le montant proposé étant de Fr. 1'000.--.

La modification de l'article 39 est acceptée à l'unanimité.

La deuxième demande concerne l'article 56, la semaine de vacances supplémentaire qui est actuellement attribuée à partir de 57 ans, l'idée étant d'avancer cet âge à 55 ans.

La modification de l'article 56 est acceptée à l'unanimité.

La dernière demande est liée au règlement de gestion d'attribution annuelle des annuités et de gestion des blâmes, sanctions et enquêtes administratives. Article 35. Formellement, il est demandé au Conseil administratif d'informer par écrit les personnes vis-à-vis desquelles des démarches sont entreprises. Ce dernier considérait jusqu'à maintenant que l'entretien d'évaluation semblait suffisant.

Actuellement l'évaluation est réalisée par deux personnes. Chaque point est évalué au travers d'une note et de commentaires, à la suite de quoi l'employé a la possibilité d'écrire directement ses remarques dans le rapport ou d'utiliser la semaine complémentaire à disposition. La décision est prise par les trois Conseillers administratifs, en présence du responsable des ressources

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

humaines. Il arrive que dans certains cas extrêmes, l'annuité ne soit pas accordée. Les collaborateurs ont un droit de recours à la chambre administrative de la Cour de justice.

Un commissaire propose un amendement : que soit précisé dans l'article qu'après avoir entendu le fonctionnaire, le Conseil administratif peut toutefois suspendre l'augmentation ordinaire lorsqu'il considère que le fonctionnaire n'a pas justifié des connaissances et aptitudes requises. Cette formulation permet au Conseil administratif de s'approprier la compétence et de rétablir une certaine égalité. Dans le cas contraire, cela n'est pas évident dans le libellé qui laisse penser que le fonctionnaire est tributaire de l'évaluation de son chef de service sans pouvoir réagir.

Par 4 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, la commission refuse l'amendement.

Par 8 voix pour et 2 voix contre, la modification de l'article 35 est approuvée par la commission.

M. Maugué : à propos de l'article 35, nous proposons un amendement, lequel avait été refusé en commission, mais qui nous semble néanmoins important de faire préciser dans la disposition. Donc, la disposition se lit : « *le Conseil administratif peut toutefois suspendre l'augmentation annuelle ordinaire prévue* » – on aimerait ajouter l'incise au départ suivante : « **après avoir entendu le fonctionnaire, le Conseil administratif peut toutefois suspendre l'augmentation ordinaire (...)** », le reste de la disposition demeurant identique.

Le sens de cet amendement est de respecter le droit d'être entendu, qui est un principe constitutionnel cardinal en matière de fonction publique et qui doit être ancré ici, il s'agit d'une sanction qui nous paraît à cet égard insuffisant à partir du principe où le collaborateur a déjà pu s'exprimer dans le contexte de son évaluation et par hypothèse les éléments sur lesquels se fonde le Conseil administratif qui peut statuer sur une éventuelle suspension d'augmentation ordinaire. Le collaborateur en question doit pouvoir s'exprimer directement à notre sens devant l'autorité compétente qui prononce cette éventuelle sanction.

A noter que selon le Conseil administratif, la décision de ne pas accorder d'annuité ne se présente que 4 à 5 fois par an, la charge que cela représenterait d'entendre un fonctionnaire n'est pas démesurée d'autant qu'elle pourrait intervenir au moyen d'un conseiller administratif délégué.

Mme Sönmez : je vais m'abstenir sur ce vote, faisant partie du personnel de la Ville de Lancy.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vais faire voter cette proposition d'amendement.

L'amendement est accepté par 16 oui, 11 non, 4 abstentions.

M. Clémence : je vous propose de passer au vote de l'arrêté amendé.

Vu le statut du personnel de la Ville de Lancy du 12 décembre 2013,

Vu la nécessité de modifier l'alinéa 2 de l'article 35 du statut du personnel,

Vu la demande de la commission du personnel de modifier les articles 39 et 56 dudit statut,

Vu l'article 30, al. 1, lettre w, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission de l'administration et des affaires économiques, séance du 16 décembre 2019,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *de modifier l'alinéa 2 de l'article 35 du statut du personnel dont la teneur sera désormais la suivante : après avoir entendu le fonctionnaire, le Conseil administratif peut toutefois suspendre l'augmentation annuelle ordinaire si le fonctionnaire n'a pas, au cours de la période précédente, justifié des connaissances, aptitudes et qualités requises dans l'exercice des tâches qui lui sont confiées.*
2. *de modifier l'article 39 du statut du personnel en y prévoyant l'ajout d'un versement aux fonctionnaires, après 10 ans de service accomplis dans l'administration municipale, d'une gratification unique de Fr. 1'000.- ;*
3. *de modifier l'article 56, al. 3, du statut du personnel en indiquant que la durée des vacances est portée à 30 jours dès l'âge de 55 ans et pour les apprentis.*

L'arrêté 194-19.10 amendé est accepté par 23 oui, 0 non, 8 abstentions.

- 10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 6 JANVIER 2020 -
RAPPORTEUR : M. JEAN FONTAINE
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – SEANCE DU 20 JANVIER 2020 -
RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY**

- a) Construction d'un bâtiment locatif et d'une crèche – Périmètre chemins du Bac, Maisonnettes et avenue Louis-Bertrand – Crédit de construction (Fr. 15'700'000.--)
(205-19.12)**

M. Fontaine présente le sujet : dossier au long cours déposé par un propriétaire privé pour un PLQ en force depuis plus d'une année et demie, dont la commune détient 1/3 des droits à bâtir et où elle compte créer une crèche et des appartements.

A noter une architecture originale en forme de triangle afin d'optimiser au maximum les parcelles qui regroupées, elles aussi, forment un triangle, laissant au centre une belle esplanade arborisée notamment par un arbre à développement important, grâce à un aménagement adéquat du sous-sol.

Le sol de l'esplanade sera en pierre naturelle. Le pourtour des bâtiments comportera en pied de façade de larges trottoirs poursuivis de chemins en matière naturelle stabilisée, permettant ainsi l'infiltration des eaux de pluie.

Au passage, il est important de relever que le grand cèdre situé à l'extrémité de la parcelle du haut sera conservé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Le passage sur le chemin du Bac sera condamné permettant notamment de créer un accès aux deux parkings, en créant ainsi une seule entrée pour ces deux entités. L'accès au parking privé qui sera situé sous les bâtiments à construire permettra ainsi de raccorder le parking public existant de Louis-Bertrand grâce à une seule entrée. Cet accès aux parkings supprimera provisoirement les locaux de musique, qui seront remplacés par de nouvelles salles localisées sous la route et mutualisées avec un abri de protection civile. Les utilisateurs de ces salles pourront ainsi bénéficier d'espaces nouveaux et largement plus attractifs.

La condamnation de l'entrée du chemin du Bac permettra ainsi de pacifier et d'agrandir le parc voisin d'une surface d'environ 1500 m².

Concernant le bâtiment, propriété de la commune, il est composé de 5 étages dont le rez et le premier étage seront occupés par une crèche pour 56 enfants au lieu de 28 initialement prévus. La crèche sera gérée par l'équipe de la crèche du Plateau. Les petits occuperont le rez-de-chaussée et les plus grands le premier étage. Un accès autonome a été prévu pour cette entité, ainsi qu'un escalier intérieur interne à la crèche. Une terrasse de 100 m² privatisée pour les enfants est prévue face au parc. L'ensemble des questions techniques concernant l'aménagement et l'utilisation de ce lieu a été élaboré de concert avec le service social de la commune.

Concernant le reste des étages, il contient des appartements correspondant aux exigences légales. L'ensemble des appartements bénéficie d'un grand séjour donnant sur une loggia avec deux orientations. Les pièces auront en moyenne une surface de 26 m² qui est supérieure à la norme actuelle. L'architecture triangulaire du bâtiment permet de créer pour chaque appartement un balcon de 18 m². L'accès à chacun de ces appartements se fera par une circulation à l'intérieur et au centre du bâtiment, surplombé d'un puits de lumière zénithale en toiture, puits de lumière automatiquement ventilé lors des grandes chaleurs.

Pour l'aspect architectural extérieur, les façades seront composées de bandeaux en béton préfabriqués permettant ainsi d'avoir des fenêtres qui vont jusqu'en bas de chaque niveau. Les espaces entre chaque élément de béton seront recouverts de parements en bois. Des panneaux solaires seront posés sur le toit et l'immeuble sera labellisé Minergie P. Le complément de chauffage sera produit par une chaudière à gaz, mais les architectes réfléchissent encore pour trouver une solution plus écologique.

Le crédit de construction tel que déterminé est de Fr. 10'400'000.— pour réaliser l'immeuble C et un tiers des locaux communs, dont Fr. 1'670'000.— pour équiper la crèche, Fr. 416'000.— qui représentent la moitié des frais avancés pour le bâtiment B, le bâtiment A assumant l'autre moitié. Ce qui en finalité permettra à la commune de retirer un rendement de 4,4%.

Un seul petit bémol dans ce projet, les propriétaires du bâtiment C ne se sont pas encore décidés, mais l'architecte garde espoir de les convaincre pendant la phase d'instruction. Il rappelle que la commune dispose encore de 20% de droits à bâtir dans le dernier bâtiment. L'idéal serait que les propriétaires privés déposent une demande complémentaire. A défaut, il faudra une deuxième autorisation de construire, à un autre moment.

En conclusion, la commission est heureuse de voir ce projet aboutir, car il était sur le papier depuis plusieurs années. La forme est originale, les appartements sont plus grands que ce qui se fait actuellement et l'on espère que les futurs habitants seront satisfaits.

Le crédit de construction d'un montant de Fr. 15'700'000.— est préavisé positivement à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

M. Barry présente le sujet : le sujet a été abordé à la Commission des travaux. Le projet comporte plusieurs volets. Il s'agit de la construction d'un immeuble qui comporte un rez-de-chaussée et un premier étage dans lequel est prévu l'installation d'une crèche de 56 places. Celle-ci sera en liaison avec la crèche du Plateau, du moins au niveau de la production des repas. En effet, il n'est prévu qu'un office de régénération et pas de cuisine. Les étages supérieurs sont dédiés à des logements de type habitat mixte (HM) et LUP.

Le PLQ prévoit trois bâtiments identiques en triangle. Un des triangles est réalisé par un privé, qui va réaliser un projet à 100% en loyer libre ou en PPE. Aux dernières nouvelles, le troisième triangle ne devrait pas pouvoir être déposé en autorisation de construire, car il y a une propriétaire de droits à bâtir qui bloque. Selon le magistrat, la Ville de Lancy dispose aussi de quelques droits à bâtir dans ce troisième immeuble. L'idée est donc de réaliser les 2/3 de l'opération.

Un autre volet du projet est lié à la fameuse cuisine. Comme aucune cuisine ne sera créée, une ligne budgétaire est prévue pour agrandir la cuisine de la crèche du Plateau. Il y avait de toute façon une demande visant à améliorer cette cuisine. Dès lors qu'il faudra préparer quotidiennement 56 repas supplémentaires, c'est une bonne occasion pour agrandir et réorganiser.

Le magistrat informe que les droits à bâtir de la Ville de Lancy, situés où il y a la menuiserie Boand, sont partiellement disponibles à ce jour. Dans cet ensemble d'immeubles, il y a un logement, la menuiserie et un petit studio lié à la menuiserie. Le logement a été libéré depuis bientôt 2 ans et la commune est en discussion avec le menuisier pour qu'il puisse libérer les locaux. Il y avait des accords visant à le déplacer dans le projet sous le viaduc des Grandes-Communes. Mais finalement, il y a renoncé récemment, en partie parce qu'il est à l'aube de la retraite et que l'idée de relancer une activité à cet âge-là lui paraissait difficile. Il a récemment fait la proposition (par le biais de l'Asloca, qui le représente) d'une indemnité pour un arrêt anticipé de son activité professionnelle. La commune est en discussion avec lui pour trouver le moment le plus opportun pour ce faire. Il pensait arrêter à l'été 2020, mais la commune va proposer de prolonger à l'été 2021, car elle n'aura pas la possibilité de commencer le chantier avant. Cette indemnité financière n'est pas intégrée dans le crédit d'investissement pour des raisons comptables et sera à prendre dans le budget de fonctionnement.

Par le biais d'une péréquation, le projet privé participe financièrement au projet de la Ville de Lancy, qui réalise la part de logements LUP que ce projet privé ne réalise pas. Par ailleurs, l'opération de l'abri de protection civile est particulièrement intéressante, car celui-ci est payé par les immeubles et le faible surcoût pour les aménagements intérieurs des locaux de musique est à la charge de la Ville de Lancy.

Les commissaires préavisent à l'unanimité le crédit de construction.

M. Couto : le groupe MCG va voter ce crédit de construction d'autant plus qu'une crèche va être construite. Tout le monde sait qu'il y a un manque assez conséquent de places de crèche à Lancy, donc on se réjouit à chaque fois qu'une crèche est créée avec des nouvelles places pour les habitants de Lancy et rien que pour cela, cela vaut la peine de voter ce crédit.

M. Mathieu : saluer ce bâtiment original, souligner que cela permet à la Ville de Lancy d'avoir un bâtiment et surtout une crèche pas trop chère. Je me rappelle qu'à une certaine époque, on a voté une crèche unique pour à peu près la moitié de la somme qu'on va voter maintenant, donc c'est vraiment idéal de mettre une crèche dans un immeuble et en plus de l'affaire comptable, il y a aussi l'affaire d'intégration des enfants dans leur quartier, donc les Verts saluent cette crèche, et saluent l'originalité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Il y a quand même un petit crève-cœur, c'est le chauffage au gaz. On ne trouve pas tout à fait normal qu'au troisième millénaire, quand on construit, quand on retape ou quand on doit reprendre un bâtiment, si c'est au gaz on ne va pas le changer tout de suite, donc on ne trouve pas tout à fait normal que cette chaufferie au gaz soit mise en tête de liste et comme l'a dit le rapporteur, on espère que le Conseil administratif trouve une autre solution durable avec les architectes.

M. Lorenzini : je vais rebondir sur ce qu'a dit M. Mathieu. En commission, les mandataires ont expliqué qu'en effet l'objectif était de trouver une autre solution que le gaz. Tout va être mis en œuvre pour que cela soit une solution alternative, notamment par des pompes à chaleur qui sont la solution alternative qui pourrait être mise en place pour éviter d'allonger la liste, parce qu'on vient de vous répondre qu'on avait des objectifs de sortir de l'énergie fossile, ce n'est pas pour en ajouter un.

J'aimerais apporter une petite modification à la présentation de M. Fontaine, qui a dit que la rampe de parking était située sous un des immeubles. C'est ce qui était prévu au PLQ, dans les faits elle n'est plus dessous, mais elle est en lieu et place du chemin qui va être fermé à la circulation pour donner accès tant au parking des immeubles qu'au parking public Louis-Bertrand.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

Vu que dans le périmètre du plan localisé de quartier (PLQ) 29990, la Ville de Lancy est propriétaire des parcelles 445, 447 et 5012 et qu'elle prévoit d'y construire un bâtiment locatif (bâtiment C) et une crèche ;

Vu que le présent crédit de construction couvre également les coûts de construction du parking privé du PLQ pour la part du bâtiment C, l'extension du parc Louis-Bertrand, la nouvelle entrée du parking public sous le parc, l'abri de protection civile aménagé en locaux de musique et les adaptations nécessaires pour l'équipement de l'EVE du Plateau qui confectionnera les repas de la future crèche ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 470'000.— voté par le Conseil municipal le 19 avril 2018 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes genevoises du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des travaux et constructions, séance du 6 janvier 2020 ;

Vu le rapport de la commission des finances et du logement, séance du 20 janvier 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 15'700'000.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 470'000.—voté par le Conseil municipal le 19 avril 2018), destiné à la construction du bâtiment « C » prévue par le plan localisé de quartier 29990, situé entre l'avenue Louis-Bertrand et le chemin des Maisonnettes, dans le but d'y prévoir une crèche au rez-de-chaussée et 1^{er} étage et des logements locatifs ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

2. *De comptabiliser les dépenses relatives au bâtiment « C », à la nouvelle crèche, à l'abri PC, ainsi que les frais avancés pour les communs pour le bâtiment « B », directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier, rubrique 96.108 ;*
3. *De comptabiliser en déduction de ce crédit :*
 - a. *le remboursement des frais avancés pour les communs pour le bâtiment « B », lors de la réalisation du bâtiment « B », estimés à Fr. 416'000.--, rubrique 96.108.*
 - b. *une péréquation financière entre les bâtiments « A » et « C », provisoirement établie à Fr. 2'360'000.--, qui sera validée lors de l'autorisation de construire, rubrique 96.108.*
4. *De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements pour la nouvelle entrée du parking public, rubrique 61.504 et l'extension du parc, rubrique 34.500, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, respectivement rubrique 61.140 et rubrique 34.140 ;*
5. *De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements pour le mobilier de la nouvelle crèche, rubrique 54.566 (gérée par une association, subvention d'investissement), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 54.146 ;*
6. *De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements pour l'équipement de l'EVE du Plateau, rubrique 54.504, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 54.140 ;*
7. *De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements pour l'agrandissement de l'éco-point, rubrique 73.503, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 73.140 ;*
8. *De financer partiellement ce crédit :*
 - a. *en sollicitant une subvention énergétique (label Minergie-P - OCEN) de Fr. 90'000.--, non confirmée en l'état, rubrique 96.108 ;*
 - b. *en sollicitant une subvention du Fonds intercommunal (FI) pour la nouvelle crèche, estimée à Fr. 280'000.-- (Fr. 5'000.--/place de crèche créée), rubrique 54.632 ;*
9. *D'amortir la dépense pour la nouvelle entrée du parking au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023, par le compte de fonctionnement, rubrique 6150.33004 ;*
10. *D'amortir la dépense pour l'extension du parc au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023, par le compte de fonctionnement, rubrique 3420.33000 ;*
11. *D'amortir la dépense pour le mobilier de la nouvelle crèche au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023, par le compte de fonctionnement, rubrique 5451.36606 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

12. D'amortir la dépense pour l'EVE du Plateau au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023, par le compte de fonctionnement, rubrique 5451.33004 ;

13. D'amortir la dépense pour l'agrandissement de l'éco-point, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023, par le compte de fonctionnement, rubrique 7301.33003.

L'arrêté 205-19.12 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

11) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 9 JANVIER 2020 – RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT**Subvention d'investissement concernant l'aménagement de la crèche de Pont-Rouge (Fr. 280'000.--) (204-19.12)**
=====

Mme Ruerat présente le sujet : M. Renevey a rappelé que la Ville de Lancy s'engage depuis plusieurs années à développer des places de crèche dans la commune.

Le projet de l'Adret, dans le quartier de Pont-Rouge, se veut un projet novateur et intergénérationnel.

Ce bâtiment comprendra une crèche, un immeuble pour personnes âgées (IEPA) et des logements pour étudiants.

En outre, des espaces communs et des locaux partagés permettront une vie collective et une cohabitation harmonieuse entre ces différentes populations.

La direction et le comité de la crèche Chante-Joie ont accepté de gérer la crèche de Pont-Rouge. Ainsi, le comité de l'association Chante-joie, avec une direction unique, pilotera ces lieux d'accueil dédiés à la petite enfance.

Pour rappel, la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) est chargée de la gestion de deux EMS, Les Mouilles, la Vendée et bientôt un troisième bâtiment, l'Adret.

De plus, la Ville de Lancy louera ces nouveaux locaux à la FCLPA, qui est propriétaire de ces lieux.

Le matériel nécessaire est encore à commander afin d'équiper la crèche qui ouvrira en août 2020.

Pour la suite, il est prévu de fournir du mobilier et de l'équipement pour les différentes salles, qui sont prévues pour la sieste, le bricolage, la peinture, la psychomotricité, mais aussi pour le restaurant et les jeux extérieurs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Pour conclure, les groupes d'enfants iront manger à côté du restaurant de l'Adret, car l'idée est d'instaurer des activités communes avec les seniors.

La subvention d'investissement concernant l'aménagement de la crèche de Pont-Rouge, à hauteur de Fr. 280'000.-, a été acceptée à l'unanimité

Mme De Vecchi : j'annonce simplement que je m'abstiendrai pour ce vote, étant directement concernée.

M. Couto : de nouveau le groupe MCG va voter cet arrêté. Il s'agit encore une fois d'une crèche, c'est un sujet qui nous tient à cœur, donc nous voterons cet arrêté.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

Vu la création de la crèche de Pont-Rouge dans le cadre de la construction des immeubles intergénérationnels de l'Adret, propriété de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) ;

Vu que la crèche de Pont-Rouge, d'une capacité de 56 places, pourra accueillir les enfants dès la rentrée scolaire 2020 ;

Vu la nécessité de réaliser l'aménagement intérieur de cette crèche et d'acquérir l'équipement nécessaire à son exploitation ;

Vu que le Fonds intercommunal (FI) prévoit un financement de Fr. 5'000.— par place créée ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission sociale, séance du 9 janvier 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'autoriser le Conseil administratif à subventionner cet investissement à hauteur de Fr. 280'000.-;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 54.566 puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 54.146 ;*
- 3. de financer totalement cette subvention par une contribution du Fonds intercommunal (FI) de Fr 280'000.- (Fr. 5'000.-/place de crèche) ;*

L'arrêté 204-19.12 est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****12) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019 – RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY****a) Présentation de M. Dylan Taher, jeune réalisateur du quartier des Palettes**
=====

M. Barry présente le sujet : en préambule, le magistrat présente le jeune réalisateur et explique le contexte en rappelant que M. Taher a un parcours assez atypique. Selon lui, c'est un jeune du quartier des Palettes qui dispose d'une facette culturelle et sociale. Il est cinéaste et ses films ont eu un certain succès. Il représente à la fois la Ville de Lancy et le quartier des Palettes à travers ses films.

C'est pourquoi, dit-il au magistrat, c'était intéressant de le faire venir à la commission car il représente la jeunesse du quartier et ses aspirations au travers de ses films. La présente séance a permis aux membres de la commission d'échanger avec M. Taher après la diffusion de son film car le contenu reflète la manière de vivre des jeunes du quartier et certaines de leurs difficultés. Selon le magistrat, le film reflète assez bien les questionnements des jeunes du quartier des Palettes et est toujours d'actualité.

Le quartier ne va pas si mal aujourd'hui mais reste un peu fragile. La CICO (cellule de coordination entre la police cantonale et municipale, la FASe, les directeurs d'établissements scolaires) passe en revue certaines difficultés régulièrement relevées aux Palettes, notamment en matière de drogue.

Aujourd'hui, le quartier a été en bonne partie réhabilité par les travaux des différentes régies, le café communautaire et les inaugurations des salles de sport à proximité immédiate de l'Etoile. Cela a permis au quartier de bouger dans un sens positif.

C'est ainsi que les membres de la commission ont eu de fructueux échanges avec le réalisateur qui a une bonne connaissance du quartier. Les membres présents ont tous manifesté un intérêt sur le travail du jeune. Il a été remercié et encouragé.

b) Rapport du représentant du Conseil municipal pour la maison de quartier Sous l'Etoile
=====

M. Barry présente le sujet : M. Nurock rapporte que, comme chaque année, la maison de quartier Sous l'Etoile continue de proposer ses activités habituelles avec toute la rigueur et les implications que cela mérite. Il indique également que l'accueil libre est de plus en plus sollicité.

Pour terminer, il informe que les membres s'investissent activement au bon fonctionnement de la maison de quartier malgré toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer et a félicité les membres du comité de leur engagement ainsi que les animateurs qui effectuent un travail remarquable auprès des enfants.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020**c) Divers**

=====

M. Barry présente le sujet : Le magistrat indique avoir reçu les statistiques des listes d'attente pour la petite enfance. Il y avait auparavant environ 500 demandes en souffrance. Il y a à ce jour 668 enfants sur la liste d'attente auprès des crèches et 109 enfants auprès des garderies et des jardins d'enfants. L'ouverture de prochaines crèches est très attendue mais ne sera pas suffisante.

**13) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 11 DECEMBRE 2019 –
RAPPORTEUR : MME OLGA VILLARRUBIA****a) Plan directeur communal des chemins pour piétons – Etat d'avancement**

=====

Mme Degli Agosti, en l'absence de Mme Villarrubia, présente le sujet : le Plan directeur communal des chemins pour piétons (PDCP) permet d'identifier les problèmes et les déficits de liaison concernant la mobilité douce et les chemins pour piétons et de fournir une stratégie et un catalogue de mesures pour résoudre les problèmes. Le PDCP est composé d'une carte de synthèse et d'un certain nombre de fiches de mise en œuvre classées par secteur et organisées selon différents types d'interventions.

Le PDCP doit être mis à jour en lien avec le Plan directeur communal (PDCom). La version finale du PDCP sera soumise à la Commission du développement durable de février 2020, puis au Conseil municipal pour validation et enfin au Conseil d'Etat.

Les discussions de la commission ont porté essentiellement sur les mécanismes visant à s'assurer que les problématiques sont prises en compte aux différents niveaux que sont le PDCP, les PLQ et le PDCom, de sorte à éviter des incompatibilités qui provoqueraient des coupures et des discontinuités dans les cheminements piétons.

M. Bonfanti précise que la finalisation du PDCP arrive seulement maintenant car il s'agissait justement de prendre en compte les avancements du PDCom. Il est également précisé que le système de fiches permet d'actualiser le document au fur et à mesure et que le PDCP sert à donner des indications pour les futurs PLQ ou autres instruments de planification (par exemple pour négocier des servitudes ou préavisés les PLQ).

M. Bonfanti confirme que le PDCP permet de faire pression sur le Canton concernant certains cheminements. Il facilite la structuration du réseau de la commune de sorte à permettre de traverser l'ensemble des quartiers et de contrer les problématiques de perméabilité entre les différents espaces de la commune. La validation du PDCP entraînera la mise en œuvre du Plan piéton, et permettra de montrer à la population que la ville de Lancy n'est pas si grande et qu'il est parfois plus intéressant de se déplacer à pied plutôt qu'en bus, en voiture ou même à vélo.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020**b) Lieux de travail partagés sur le Grand Genève – Résultats de l'étude**
=====

Mme Degli Agosti, en l'absence de Mme Villarrubia, présente le sujet : M. Bonfanti explique que la commune a souhaité participer, au début de la présente législature, à une étude interrégionale réalisée dans le cadre du Grand Genève et visant à mieux appréhender la problématique du coworking. Il s'agit pour la Ville de Lancy d'intégrer cette thématique dans laquelle plusieurs entreprises sont aujourd'hui investies.

Une présentation des résultats de l'étude est faite par le mandataire de laquelle on peut retenir que le Grand-Genève compte aujourd'hui une cinquantaine d'espaces de coworking, avec une grande diversité de modèles économiques, de financements, d'usagers et de types d'espaces. Le Grand-Genève est traversé par quelques 12 millions de déplacements (domicile-travail) par jour. Le développement des espaces de coworking identifiés permettrait de réduire de 6% les entrées-sorties du centre-ville. Cela représente une réduction de 30'000 tonnes de CO2 ce qui est extrêmement intéressant en termes d'urgence climatique et de bilan carbone.

L'étude a montré qu'il reste encore un travail important de sensibilisation et d'éducation à effectuer et que les communes peuvent jouer un rôle de déclencheur et d'accompagnateur des entreprises, mais qu'il leur est déconseillé de mettre en place directement des espaces de coworking.

Les discussions de la commission ont porté notamment sur le type d'entreprises proposant du coworking à leurs employé-e-s, surtout des indépendants, des porteurs de projet, architectes, designers, journalistes ou encore avocats. Les échanges ont aussi porté sur les motivations, telles le travail en réseau, mais aussi la réduction des coûts, la rationalisation de l'espace. Le coworking peut être perçu comme une opportunité ou comme un risque: crainte de perdre la cohésion d'équipe ou d'une déstructuration de l'entreprise, risque de favoriser la création d'entreprises qui génèrent une précarisation du travail, à l'instar des « digital nomades » de Shanghaï, qui travaillent jour et nuit pour des entreprises situées de l'autre côté de la planète.

En ce qui concerne la Ville de Lancy, M. Bonfanti indique que le télétravail a été instauré récemment. La commune s'est aussi posé la question du coworking en début de législature, lorsque l'entreprise Voisins était à la recherche d'espaces. Si la commune est prête à mettre à disposition des lieux pour le coworking, elle ne souhaite pas elle-même gérer un espace de coworking. Par ailleurs, la ville de Lancy pourrait créer un règlement concernant le coworking, si des employé-e-s étaient intéressé-e-s à travailler dans des espaces de coworking situés à proximité de leur domicile. La question des limites du télétravail ou du coworking pour les employé-e-s frontaliers est réglée dans un guide juridique du coworking qui tient compte des lois françaises et suisses. Ce n'est donc pas un obstacle pour les entreprises ou la commune.

**14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 8 JANVIER 2020 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT**
_____**Divers**

=====

M. Dérobert présente le sujet : le magistrat nous informe de la situation de la Maison Tourelle. Une pétition avait été lancée pour la préservation de ce bâtiment. Celui-ci, ayant été racheté

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

par la Fondation pour la promotion du logement bon marché (FPLC), se trouve au milieu d'un PLQ qui prévoit la construction d'un nouvel immeuble en lieu et place des quatre appartements actuels. La commune a décliné une offre de rachat de ce bâtiment qui permettrait de le conserver. Le Conseil d'Etat devra décider s'il souhaite préserver ce bâtiment en le classant, ou s'il souhaite aller de l'avant avec le PLQ et donc construire un immeuble tel que prévu.

M. Bonfanti nous explique qu'une situation identique est en train d'émerger à Claire-Vue, derrière P&G sur une parcelle comprenant quatre bâtiments que les pétitionnaires souhaitent conserver. Les services de l'Etat sont à l'étude et souhaiteraient préserver ces bâtiments alors qu'ils soutenaient auparavant la construction du projet issu d'un concours d'architecture auquel ils ont d'ailleurs participé.

Le troisième divers concerne la parcelle dite Aubert pour laquelle des habitants souhaitent conserver la dépendance. Si la maison de maître est déjà classée, ce n'est pas le cas de la dépendance. Si cette dépendance devait être protégée, cela remettrait en cause l'ensemble du projet de Genève Montagne à qui nous devrions louer ce terrain sous forme de DDP. L'objectif désormais porte sur une rencontre assez rapidement entre la Ville, Genève Montagne et le Service afin de trouver une solution intermédiaire équilibrée. L'aboutissement du classement de ce bâtiment impliquerait de gros coûts pour la commune ainsi qu'un manque à gagner.

Le magistrat nous reviendra pour nous informer de la suite de ces trois sujets.

Pour donner suite à la question d'un commissaire, des nouvelles nous sont données concernant le PLQ de l'interface Palettes et le PLQ des Passereaux. Le premier est bientôt au stade des séances de concertation. Le second a dû régler la problématique de l'insertion d'un groupement scolaire. Les services techniques sont à pied d'œuvre et il devrait prochainement parvenir au Conseil municipal. Si ce PLQ devait être refusé par l'Etat ou par nous, l'ancien PLQ, déjà en force, s'appliquerait.

15) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 9 JANVIER 2020 – RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT

Présentation des locaux en gestion accompagnée

=====

Mme Ruerat présente le sujet : en préambule, M. Renevey a rappelé que lors de la construction d'une école primaire, des locaux de musique sont prévus au sous-sol.

A ce jour, la Ville de Lancy compte un nombre important de locaux en gestion accompagnée (LGA) et qui sont très sollicités.

Un local en gestion accompagnée (LGA) est un outil collectif mis en place par les travailleurs sociaux hors murs (TSHM), qui travaillent avec les jeunes. Ce dispositif permet aux jeunes de réaliser des projets tout en bénéficiant d'un local et d'un accompagnement par la FASE.

Les locaux sont mis à disposition par la commune, actuellement 3 se situent au Petit Lancy et 16 au Grand Lancy.

La convention a été remaniée, en définissant plus précisément les rôles de chacun et en limitant la durée du contrat. La Ville de Lancy est propriétaire des locaux, qu'elle met gratuitement à

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

disposition. Les TSHM sont en charge du suivi des projets mais aussi de la gestion des locaux. En outre, les jeunes âgés de 16 à 25 ans doivent fournir un bilan de leurs activités et une contreprestation pour la ville ou les TSHM. Ils doivent aussi assister à l'assemblée générale afin de signer chaque année la convention, pour une durée maximale de 3 ans.

Pour terminer, un site informatique est en création et un lien sera ajouté sur la page d'accueil de la Ville de Lancy, des TSHM et de la FASE.

16) COMMISSION DE LA CULTURE – SEANCE DU 13 JANVIER 2020 – RAPPORTEUR : MME MONICA DE VECCHI**a) Présentation de la programmation pour la Villa Bernasconi – 2020 début 2021**
=====

Mme De Vecchi présente le sujet : à travers le projet Filfilfil, les animations hors-murs de la Villa Bernasconi se poursuivent avec succès. Dans ce cadre, l'activité « On en parle au kebab » dans le quartier des Palettes, est apprécié de la population. Ces moments de discussion libre entre habitants, architectes, artistes et autres intervenants, ont confirmé l'identité propre des Palettes, apprécié de ses habitants, tout en reconnaissant les importantes transformations que le quartier a vécues ces dernières années. L'idée de faire perdurer ce projet est évoquée, avec notamment la poursuite de la collaboration entre le service de la culture et celui des affaires sociales. D'autres projets comme «Le Dessin à domicile», l'Atelier « Chimère » et les flâneries sont présentés. Une soirée festive et musicale pour clôturer le 2ème trimestre aura lieu le 21 mars.

Pour la suite du projet, une exposition dédiée à Daniel Ihly, éminent peintre lanceléen, est projetée, puis la réalisation d'un projet artistique éphémère en lien avec le PAV, et encore un parcours artistique réunissant la Villa Bernasconi, la Ferme de la Chapelle et la Villa du Parc, et enfin une exposition photos avec les nouveaux habitants du quartier de Pont-Rouge.

L'inauguration de la nouvelle Villa Bernasconi aura lieu au printemps 2021. Les habitants seront conviés pour un week-end d'ouverture, afin qu'ils puissent découvrir les lieux rénovés, l'extension au sous-sol, et toutes les spécificités de ce projet remarquable. Une exposition aura lieu sur le thème de la mode inclusive. Suivront une exposition sur le thème de l'énergie, et l'année 2021 sera clôturée par une exposition dédiée à la BD.

Il est relevé qu'il serait intéressant de favoriser davantage les rencontres avec les artistes durant les expositions.

b) Fonds d'art visuel – présentation du Fonds et du projet de fresque à Pont-Rouge
=====

Mme De Vecchi présente le sujet : M. Lorenzini informe la commission qu'un projet de fresque sur le mur se situant dans la boucle du tram à Pont-Rouge sera prochainement réalisé. Le Fonds d'art visuel a été mandaté et a lancé un appel à candidature. L'idée est de réaliser une fresque, sans consigne particulière, de type figuratif, ou de street art par exemple. Les travaux auront lieu cet été, avec une inauguration à l'automne.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

A savoir que le Fonds d'art visuel s'investit principalement pour des projets dans l'espace public, plus particulièrement dans les nouveaux quartiers.

Le projet d'intervention artistique au niveau de Pont-Rouge reste, quant à lui, en suspens, des négociations avec le Canton sont en cours.

c) Projet de médiathèque à Lancy – Etat de la situation
=====

Mme De Vecchi présente le sujet : M. Lorenzini rappelle que le projet global d'aménagement a débuté en 2005, la première étape étant la réalisation de l'Espace Palettes. La future médiathèque sera située à l'arrière de l'esplanade, un emplacement très bien situé, à proximité du tram et de la nouvelle gare, couvrant un large bassin de population et dévolu aux habitants de toute génération.

La médiathèque sera avant tout un lieu de détente et de rencontres, un lieu d'études et de formation, avec un large accès aux livres et aux outils multimédia, ce qui amènera une plus-value considérable à la vie de quartier. Côté budget, un travail sur un nouveau crédit d'étude est en cours, intégrant de nouvelles données, suite, notamment au changement d'affectation de l'étage inférieur, où un projet de nouvelle salle communale se profile. Le projet a également été présenté aux communes riveraines afin de solliciter le Fonds intercommunal. Le début de la construction est projeté pour 2022 et l'inauguration fin 2023.

d) Divers
=====

Mme De Vecchi présente le sujet : un projet de visite de médiathèques existantes est proposé. Celles de Sion et de Thonon seraient intéressantes à visiter.

Un commissaire fait part d'un projet d'organisation d'un festival de musiques du monde. Ce projet est arrivé au Conseil administratif qui étudie actuellement la question.

17) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 14 JANVIER 2020 – RAPPORTEUR : M. YANNICK HANIFI
_____**a) Election du-de la Président-e**
=====

M. Hanifi présente le sujet : M. Aeschbacher propose M. Couto à la présidence de la Commission des sports. Il est nommé à l'unanimité des membres de la commission.

b) Audition du Lancy Football club
=====

M. Hanifi présente le sujet : le Magistrat rappelle en préambule que le Lancy FC est le plus grand club de la Commune et accessoirement de Suisse et qu'il entretient des liens étroits et privilégiés avec la Commune, notamment puisque cette dernière est liée au club par un contrat

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

de prestation. Actuellement, la situation du club est considérée comme saine et il convient d'en remercier le Comité en place pour son travail.

La co-présidence du LFC a été reprise par MM. Hayoz et Henriod en novembre 2016 et ils en sont à leur troisième année. Lors de cette reprise, une vision et des objectifs ont été définis et ceux-ci peuvent être retrouvés dans les rapports d'activité du Lancy Football club disponibles sur le site du club, qui favorise la transparence. Ces rapports sont établis à la fin de chaque saison – une saison débutant le 1er juillet et allant jusqu'au 30 juin de l'année suivante.

Le club comprend un Comité ayant neuf sièges, répartis entre différents bénévoles, ainsi qu'un Bureau qui répond à un besoin d'encadrement professionnel, pour lequel M. Di Palma travaille à 50% et M. Moës, Directeur administratif, travaille à 100%.

Le Lancy Football club a fait appel à la Commission des sports ainsi qu'à celle des finances et le Conseil Municipal a décidé d'accorder au club un prêt de Fr. 140'000.-- dont la première tranche de Fr. 40'000.-- a déjà été remboursée. Un enjeu important du club est le développement de la formation et l'intégration de tous les jeunes de la Commune puisque le Lancy Football club détient un rôle socio-éducatif faisant partie de ses priorités.

Approximativement 75 éducateurs, formateurs et entraîneurs transmettent leur savoir-faire au Lancy Football club et ils sont très peu rémunérés au regard du temps consacré à cette activité. Le club se positionne également en faveur de développement du football féminin. Bien que ce point soit encore en plein développement, le club cherche à créer des ponts avec le Servette FC Chênois féminin qui obtient d'excellents résultats sur le plan national.

En résumé, le club comprend 1'350 membres actifs et passifs, dont 1'100 juniors, plus les 200 à 240 enfants de l'école de foot. Le travail bénévole au sein du Comité se situe aux alentours de 4'000 heures de travail. Le club dispose de 45 équipes pour environ 9000 heures d'entraînement, ce qui est très conséquent. Enfin plus de 950 matchs par année sont organisés sur les trois stades qu'utilise le club.

En matière de subventions, elles se montent approximativement à Fr. 832'000.--, dont Fr. 700'000.-- proviennent de la Ville de Lancy et le reste de la Ville de Genève, de Jeunesse et Sports et du Fonds du Sport. Enfin les cotisations représentent une part importante du financement, elles vont de Fr. 280.-- à 350.-- et le reste du coût moyen est couvert par les subventions et les manifestations visant au soutien du Lancy Football Club.

POINTS FINAUX

18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. H. Temel : selon les médias du monde, le coronavirus avance très rapidement. Selon la Radio Suisse romande, la Suisse va ramener des Suisses de Chine à leur patrie.

J'ai deux questions : y a-t-il des Lancéens en Chine particulièrement à Wuhan ? Avez-vous reçu des directives en cas d'augmentation des personnes atteintes du coronavirus, si cela arrive jusqu'à Lancy ?

M. Aeschbacher : j'ai trois choses. La première chose est j'annonce, j'anticipe la prestation de serment de mon collègue, M. Kouango. Donc M. Kouango reprendra le Développement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

durable et la Culture. M. Hanifi quittera la Culture pour reprendre l'Administration et je reprendrai personnellement l'Aménagement du territoire.

J'ai une question et une question écrite, je commencerai par la question : lors du téléjournal de dimanche dernier, des riverains du Léman Express habitant l'avenue Eugène-Lance se plaignaient, à juste titre, du bruit provoqué par les trains. On constate qu'actuellement il n'y a pas qu'à Lancy qu'il y a des soucis avec le Léman Express, notamment en terme de nuisances sonores. Je souhaiterais savoir ce que le Conseil administratif entend faire par rapport à ces riverains.

Concernant ma question écrite, elle est relative à l'objet suivant :

« Labels octroyés à la Ville de Lancy – Quels coûts et quels avantages ? »

Notre commune possède actuellement plusieurs labels dans différents domaines.

Afin d'avoir une vision claire et précise de ceux-ci, je souhaite obtenir des réponses aux questions suivantes :

- *Quels labels possède la Ville de Lancy ?*
- *Quel a été le coût initial de ces labélisations ?*
- *Quel est le coût et la fréquence du renouvellement de ces labels ?*
- *Quels sont les avantages, financiers ou autres que procure ces labélisations ?*

Je remercie d'avance le Conseil administratif pour ses réponses.

Mme Ruerat : le groupe socialiste souhaite que les directions et présidences des comités de toutes les institutions exerçant dans le domaine de la petite enfance puissent être entendues en Commission sociale concernant la création du poste de coordinateur pour la petite enfance.

Mme Degli Agosti : j'ai une proposition individuelle relative à l'objet que nous avons eu en début de séance, la lettre de l'EVE du Plateau du 9 janvier 2020 concernant la décision prise par le Conseil municipal quant au poste de coordinateur pour les diverses instances de la petite enfance.

« Exposé des motifs »

La lettre a été lue sur demande au point 3 lors de la séance du Conseil municipal du 30 janvier. Elle provient de l'EVE du Plateau, elle est signée par 5 personnes.

Ces signataires manifestent leur étonnement quant au vote lors de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2019 lors de laquelle le Conseil municipal a refusé le poste de coordinateur. Pour mémoire ce poste avait été approuvé lors de la Commission sociale du 7 mai 2019. Il est vrai que ce vote était un vote global.

Selon eux, ce vote montre la méconnaissance du Conseil municipal de la situation qui se vit au quotidien dans leur crèche, voire toutes les crèches. Ils sont conscients que ce poste ne vise pas à remplacer les comités ni le chef de service déjà fort occupés, mais devra harmoniser et développer la collaboration entre institutions. Il sera aussi nécessaire pour anticiper l'augmentation de la population attendue sur la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Le Conseil municipal se doit de réagir à cet appel, je propose d'organiser une rencontre qui réunira les institutions de la petite enfance de notre commune, soit un délégué du comité et direction des crèches, des jardins d'enfants et des AFJ, ceci dans le but de juger de la situation au mieux et pouvoir voter une prochaine fois un poste à la petite enfance.

*Martine Degli Agosti
Présidente de la Commission sociale»*

M. Couto : j'aimerais annoncer la redistribution des membres MCG dans les différentes commissions. Au Bureau, il y a M. Jean Fontaine, à la Commission de l'administration et des affaires économiques, il y a Kristine Beun et moi-même, à l'Aménagement, à Jean Fontaine s'ajoutent Thierry Brunier et Jeanne Bencker, à la Culture, il reste Jeanne Bencker et Kristine Beun la rejoint, au Développement durable, il y a Jeanne Bencker et Jean Fontaine la rejoint, aux Finances il n'y a pas de changement, pour la Sécurité, Jean Fontaine est président, Thierry Brunier et Kristine Beun, au Social à moi-même s'ajoutent Jeanne Bencker et Jean Fontaine, au Sports j'ai pris la présidence et il y a Kristine Beun, pour les Travaux à Jean Fontaine s'ajoutent Kristine Beun et Thierry Brunier.

Mme Gachet Creffield : j'ai une annonce pour vous informer que Mme Isabelle Marmy reprendra la place de Nathalie Adam à la Commission sociale.

Par rapport à l'annonce qui vient d'être faite par le MCG concernant les changements en commission, je m'interroge sur le nombre de sièges auquel a droit le MCG dans les commissions compte tenu qu'ils ne sont plus que cinq. Je ne sais pas si l'on doit rediscuter de la répartition. Dans ce cas-là, l'annonce deviendrait caduque et il faudrait redimensionner le nombre de sièges du MCG.

M. Clémence : le règlement ne précise rien, mais les groupes pourraient se consulter à ce sujet.

M. Lorenzini : j'ai un élément de réponse à la question de M. Aeschbacher concernant le Léman Express. Nous avons été en copie par les personnes qui ont lancé cette pétition qui rencontraient des problèmes de bruit liés au Léman Express. Nous n'avons pas été directement interpellés, ce qui semble naturel puisque nous ne sommes finalement en rien responsables de la construction du projet qui est cantonal et fédéral. Le Conseil administratif s'est beaucoup battu à l'époque par rapport au problème de bruit lié plutôt à des habitants du quartier de la Chapelle, il y avait des vraies problématiques, on avait même fait opposition au projet et finalement on a été débouté par rapport à cela, mais c'est vrai qu'il n'y avait jamais eu d'interpellations préalables de la part de ces riverains aux problématiques de bruit, donc nous n'étions pas forcément au courant et je n'ai pas souvenir que l'on ait été informés qu'ils avaient d'ailleurs fait recours au projet pour ces raisons. Donc, je crois que leur pétition s'adresse au bon interlocuteur, celui qui cause le bruit, à savoir la Confédération, le Canton et les CFF.

M. Renevey : deux réponses. La première concernant le coronavirus, cela me permet de dire que oui j'ai toussé ce soir, mais non je ne suis pas allé en Chine, non ce n'est pas viral mais allergique. Ceci dit, si d'aventure une épidémie devait se déclarer à Genève, il y a un service compétent, qui est le service du médecin cantonal, dans ces cas-là il y aurait des recommandations qui seraient fournies par ce service du médecin cantonal aux différentes administrations, pour l'instant ce n'est absolument pas le cas.

Le deuxième point, comme il y a déjà eu deux interventions concernant la lettre pour la petite enfance, je tiens à dire que je n'étais absolument pas au courant de la lettre, que j'ai eu un certain plaisir à la lire et que par rapport à cela si les membres de la commission souhaitent

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

faire une audition pour discuter de ce poste, c'est bien volontiers, sachant tout de même qu'il n'y a aucun poste prévu pour 2020, la discussion porterait plutôt sur 2021.

19) PRESTATION DE SERMENT DE M. ALBAN KOUANGO (PLR), EN REMPLACEMENT DE M. ARISTOS MARCOU, DEMISSIONNAIRE

M. Clémence : nous allons procéder à la lecture du courrier de démission de M. Marcou.

M. Dérobert :

Lettre du 8 janvier 2020 de M. Aristos Marcou

Concerne : Démission du Conseil municipal

Monsieur le Président,

En préambule, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2020 qui s'annonce, je le sais, difficile et mouvementée.

Ensuite, je vous informe que je quitte le canton définitivement au 31 janvier prochain. De ce fait, je suis au regret de vous faire part de ma démission du Conseil municipal au terme de la séance du 30 janvier prochain.

J'ai pris beaucoup de plaisir à siéger dans ce Conseil et cette décision n'a pas été facile à prendre. Je souhaite que ce dernier continue d'avancer sous les meilleurs auspices et avec succès pour cette commune de Lancy à laquelle je suis tant attaché.

Je reste naturellement à votre entière disposition si vous deviez avoir besoin de précision ou vous adresse, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Aristos Marcou

M. Clémence : je pense qu'il y a un message à adresser à M. Marcou.

M. Lorenzini : M. Marcou est entré au Conseil municipal en juin 2018. Il a fait chez nous un passage d'un peu moins de 2 ans, mais l'on peut relever qu'il a siégé dans passablement de commissions, Sociale, Aménagement du territoire, Développement durable sur la durée totale de son mandat, Sécurité et Administration.

Il a su rapidement se mettre dans le bain et c'est vrai qu'il est très rapidement intervenu dans les débats en montrant son intérêt pour la Ville de Lancy. Nous regrettons évidemment son départ et nous avons une petite attention à lui remettre.

Deux présents sont remis à M. Marcou. L'assemblée applaudit.

M. Marcou : je ne vais pas faire un énorme discours puisque, comme l'a dit M. le Maire, je n'ai pas été ici très longtemps. J'aurais voulu rester plus longtemps mais une opportunité qui s'était présentée il y a 15 ans et que j'avais refusée, s'est représentée à moi, cette fois j'ai décidé de l'accepter. J'ai vraiment pris du plaisir, même quand on a eu des coups de gueule particulièrement de ce côté de la salle, j'ai eu beaucoup de plaisir avec tout le monde.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Je quitte cette commune avec beaucoup d'émotion, parce que j'y ai passé toute ma vie, j'ai fait toute ma scolarité ici. Je vous souhaite bien du courage parce que l'avenir ne va pas être très simple comme je l'ai dit dans ma lettre. Je vous remercie tous parce que j'ai pris beaucoup de plaisir.

L'assemblée applaudit.

M. Clémence : nous passons à la partie prestation de serment de M. Alban Kouango. Notre Secrétaire va nous lire le courrier du service des votations et élections.

M. Dérobert :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission au 30 janvier 2020 de Monsieur Aristos MARCOU du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Alban KOUANGO accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal, après le 30 janvier 2020.

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Patrick Ascheri
Chef de service »*

M. Clémence : je vais demander à M. Kouango de bien vouloir s'avancer devant nous et à l'assemblée de se lever.

Je vous demanderai de lever la main droite et à la fin de la lecture du serment de jurer ou de promettre.

« « Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. Kouango : je le promets.

M. Clémence : merci et bienvenue.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

Ceci clôture notre séance du Conseil municipal, je vous invite à nous rejoindre au carnotzet.

La séance est levée à 21h50

Le Secrétaire :

Thierry Dérobert

Le Président :

Nicolas Clémence

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 janvier 2020

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Michelod : j'aimerais m'adresser à M. Bonfanti, dans une séance précédente il y a quelques mois j'avais posé la question de quand les associations de quartier seraient auditionnées ou consultées sur le Plan directeur de la commune. J'en ai entendu parler tout à l'heure, mais je n'ai pas compris ce qui a été dit parce que ce n'était pas suffisamment fort. Je sens qu'il y a quelque chose qui se passe mais cela ne va pas passer par le public avant que cela passe par le Conseil municipal et par, si j'ai bien compris, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat et l'administration cantonale. On apprendra les nouvelles après.

M. Bonfanti : la procédure, vous la connaissez tout autant de moi. Actuellement, le Conseil municipal est en train de faire une mise à jour du Plan directeur communal, nous arrivons à bout touchant. Ensuite, l'enquête technique au niveau des services cantonaux, va être réalisée pour savoir si le travail du Conseil municipal est en adéquation avec le Plan directeur cantonal. Ensuite il y aura une enquête publique et là les associations pourront participer à cette enquête publique et donner leur avis sur le Plan directeur communal. Il sera ensuite retourné au Conseil municipal qui pourra le préavisier positivement ou négativement. Je tiens également à dire que nous avons reçu il y a 2 ou 3 ans de cela les représentants de l'Association Pic-Vert, qui sont des représentants des villas. Ils sont venus présenter les enjeux par rapport à la zone villas et aussi présenter le travail qui avait été effectué conjointement entre Pic-Vert et l'Etat concernant le Guide de densification et de modification de zones. D'une certaine manière, vos préoccupations ont déjà été exprimées au travers de l'association Pic-Vert.

Un autre élément : si vous souhaitez être auditionné, comme toute autre association sur Lancy, d'habitants ou autres, vous avez toute latitude d'écrire au Conseil municipal, le président de la Commission de l'aménagement est présent ici et a toute latitude de vous recevoir en commission si vous souhaitez vous exprimer.